



**COMMISSION PERMANENTE
DU 28 NOVEMBRE 2024**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 OCTOBRE 2024	5
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	6
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	7
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	14
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	16
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	28
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	35
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	39
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	45
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	48
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	49
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	56
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	58
- Annexe 3 : Liste d'émargement	

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 7 novembre 2024, s'est réunie le 28 novembre 2024, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 15, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Eric DELHAYE (arrivé en séance à 14h29), Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ (départ de la séance à 15h56), Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT (départ de la séance à 14h57), Monsieur Daniel FASQUELLE (départ de la séance à 15h25), Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE (départ de la séance à 16h18), Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY (départ de la séance à 16h00), Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE (départ de la séance à 16h03), Monsieur Adrien NAVE (départ de la séance à 15h50), Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE (départ de la séance à 15h48), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (départ de la séance à 14H45), Monsieur Antoine SILLANI, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Benoît TIRMARCHE (départ de la séance à 15h30).

Étaient absents ou excusés : Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Madame Faustine MALIAR, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 14h15 à 16h22), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 15h25 à 16h22), Madame Nelly JANIER-DUBRY donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE (de 16h00 à 16h22), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 14h15 à 16h22), Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI (de 16h03 à 16h22), Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 14h15 à 16h22), Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE (de 14h15 à 16h03) puis à Monsieur Laurent RIGAUD (de 16h04 à 16h22).

Groupe UDI :

Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 14h57 à 16h22).

Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL (de 14h15 à 16h22).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT (de 14h15 à 16h22), Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 14h15 à 16h22), Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY (de 15h56 à 16h22), Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND (de 15h50 à 16h22), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 14h15 à 16h22).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 14h45 à 16h22), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 15h48 à 16h22).

M. LE PRESIDENT : Je déclare la séance ouverte et je demande à Sarah KERRICH-BERNARD d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

(Madame KERRICH-BERNARD procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRESIDENT : Je constate donc, en remerciant Madame KERRICH-BERNARD, que nous sommes 52 présents et représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis de 29 est donc atteint.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Nous adopterons le PV de la Commission permanente du 10 octobre dernier, nous évoquerons le rapport d'information, avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre numérique des commissions.

Vous trouvez sur vos pupitres une dernière version complétée de la délibération 1968.

Procès-verbal de la Commission permanente du 10 octobre 2024

M. LE PRESIDENT : Concernant l'ordre du jour de notre séance, vous avez été destinataires du PV de la Commission permanente du 10 octobre 2024.

J'ai Monsieur GUINIOT qui est inscrit. Bonjour, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : C'est une erreur, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous êtes inscrit sur le PV de la Commission permanente du 10 octobre, mais peut-être, d'après les informations que j'ai eues, n'est-ce point sur la Commission permanente, mais sur la dernière plénière que vous vouliez intervenir.

M. GUINIOT : Oui, mais là, ce n'est pas le cas. C'est gentil de me le proposer.

M. LE PRESIDENT : Si ce document n'appelle pas d'autres observations particulières de votre part, il sera donc considéré comme adopté.

Avant de débiter nos travaux et l'examen de l'ordre du jour, je voudrais que notre Assemblée ait, en ce jour, une pensée très forte pour l'homme de lettres franco-algérien Boualem SANSAL, qui a été arrêté le 16 novembre à l'aéroport d'Alger. Je voudrais dire tout mon soutien et, je le pense aussi, tout notre soutien, qui va à ce grand auteur, symbole de la liberté de création, de la liberté d'expression, qui est retenu arbitrairement dans les geôles du pouvoir algérien. Je vous invite à regarder la une du *Point*, qui titre avec sa photo : « Otage ». Nous comptons sur la mobilisation des autorités politiques et diplomatiques françaises pour venir en aide à notre compatriote, afin de permettre sa libération le plus rapidement possible.

(applaudissements)

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Monsieur HUTIN a demandé la parole.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu les informations ce matin. Nous en parlerons donc plutôt à la Séance plénière, si vous le voulez bien.

M. LE PRESIDENT : C'est bien noté, je vous remercie.

Comme il n'y a pas là de rapport sur les mandats spéciaux, je voulais vous dire que je suis revenu ce matin du Japon, car il y avait une mission économique là-bas, une délégation très importante de plus de 60 personnes, chacune des autorités, chacune des entreprises, chacun des organismes publics finançant sa part. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai certainement eu froid, car avec un billet en classe économique, c'est moins bien chauffé. Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne plaide pas pour changer de statut pour les transports la fois prochaine.

C'était vraiment très intéressant. Nous étions les invités d'honneur de la Chambre de commerce et d'industrie franco-japonaise. Je crois que 900 personnes étaient présentes, entre les représentants japonais et les représentants de l'entreprise française au Japon. Je pense notamment que, pour des liens particuliers sur le tourisme et de nouveaux développements, il y a de vraies perspectives, à une condition, c'est d'y aller régulièrement.

Vous savez que l'on a essayé de travailler avec la Chine. On ne peut pas dire que l'on ait eu des résultats exceptionnels. On a regardé à un moment la Corée. En Asie, même si l'on m'a dit qu'il fallait regarder un peu le Vietnam et beaucoup le Cambodge, je pense que c'est avec le Japon qu'il y a de vrais partenariats. Ils étaient très intéressés, je l'ai dit à Frédéric MOTTE, par les enjeux de décarbonation et, donc, REV3. Avec les Asiatiques et avec les Japonais, ce qui est important, c'est clairement d'établir des relations dans la durée. Il y aura une Exposition internationale à laquelle Lille3000 sera associée. On m'a fait savoir ce matin que, à la suite du déplacement, l'organisation de l'Exposition internationale serait prête à faire davantage de place à la région, à condition qu'il y ait à nouveau une mission économique l'an prochain sur Osaka. Je pense sincèrement que cela vaut la peine.

J'ai eu notamment le numéro 2 de Toyota qui m'a confirmé que, pour l'instant, sur leurs projets, il veille à savoir à quel moment il basculerait complètement sur l'électrique. Néanmoins, il a confirmé toute l'importance que l'usine de Valenciennes a pour eux, qu'ils ont bien en tête pour leur développement futur. J'ai également rencontré les personnes de chez Horiba. Vous savez qu'il y a un centre à Loos d'une centaine de personnes. Cela fait aussi partie, c'est bien dans leur spectre des investissements à venir.

J'ai aussi rencontré les dirigeants de chez Kubota. Je m'étais engagé l'an dernier, lorsqu'il y avait eu la cérémonie anniversaire, à me rendre chez eux. J'ai donc visité l'entreprise. Il y a encore clairement, sur la carte des implantations mondiales de Kubota, les Hauts-de-France. Pour eux, cela compte.

J'ai également rencontré EGC, installée à Aniche. Ils m'ont confirmé qu'ils allaient investir dans un procédé assez évolutionnaire à terme : des toits en verre sur les véhicules électriques, avec des sortes de panneaux solaires qui permettront de générer de l'énergie pour la voiture. De tels projets qui se développent dans la région, cela a du sens. C'est à Aniche, ce qui montre que nos projets ne sont pas seulement sur Dunkerque et le bassin minier versant Pas-de-Calais ou versant Nord, mais que c'est l'ensemble de la région qui peut en bénéficier.

J'ai laissé François DECOSTER qui, au moment où je vous parle, il est 22 heures 24, doit être quasiment à la fin de l'autre réunion qui a lieu à Kobe, avec la CCI France Japon. En tout état de cause, c'est clairement un bon investissement, à une condition, c'est qu'il soit suivi dans le temps. Voilà ce que je voulais vous indiquer en la matière.

Pour les frais, ce sera une nuit d'hôtel seulement, le reste ayant été passé dans l'avion.

Madame DELLI ?

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président, de nous faire part de votre compte rendu au Japon, fort intéressant, d'ailleurs.

Je voudrais vous demander si vous avez pu évoquer la situation du militant défenseur des baleines Paul WATSON. On voit que les autorités japonaises l'accusent d'être coresponsable de dommages, alors que, on le sait très bien, sans lui, la disparition des baleines et des écosystèmes de la mer serait terrible. Ma question, puisque nous savons que la semaine dernière, en plénière, nous avons demandé si le visage de Paul WATSON pouvait être au-devant de notre Conseil régional. On ne nous a pas dit « non », mais on nous a dit qu'il y a aujourd'hui des otages. Je voulais savoir si vous avez pu évoquer cette situation avec les autorités et si notre Conseil régional peut, dans un futur proche, essayer de faire en sorte d'avoir une action, comme des dizaines et des dizaines de villes en France, notamment rappeler notre soutien à ce militant.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pour les responsables économiques que j'ai vus, je ne suis pas sûr que c'était vraiment à l'ordre du jour et que cela aurait été souhaitable que ce soit à l'ordre du jour. Vous connaissez la position des autorités japonaises sur Monsieur WATSON. D'autre part, je veux bien que l'on refasse en CP le débat que l'on a eu en Séance plénière, mais la réponse vous a été donnée à ce moment précis.

Pas d'autres remarques ?

Examen des délibérations

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 Administration générale

2024.01239 - Plan de sécurité et de sureté dans le patrimoine administratif, technique, culturel, sportif et apprentissage

Vote sur la délibération n° 2024.01239

Adoptée à l'unanimité

2024.01692 - LE QUESNOY Lycée des 3 Chênes – Déclassement de la parcelle AE 196 en vue de sa cession au profit de la Ville de Le Quesnoy

Vote sur la délibération n° 2024.01692

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01870 - TILLOY-LES-MOFFLAINES – Campus agro-environnemental 62 Avenant au bail emphytéotique conclu avec le département du Pas-de-Calais

Vote sur la délibération n° 2024.01870

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01968 - Désignations dans les organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT : Juste un point : je vais siéger à l'EPF, car les questions du foncier seront très importantes dans les années qui viennent. Vous savez que je ne multiplie pas les désignations dans les organismes extérieurs. Je vous le dis, je fais la remarque. Tout ce qui concerne le foncier dans les années qui viennent sera effectivement essentiel. J'ai donc décidé de m'y impliquer personnellement davantage encore.

Vote sur la délibération n° 2024.01968

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01992 - Attribution des prix du Conseil régional et du CESER

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN, Michel GUINIOT.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Sur l'attribution du prix du Conseil régional et du CESER au Prix des dynamiques et des solidarités rurales des Hauts-de-France, dont c'est la deuxième édition, nous félicitons les lauréats qui œuvrent, grâce à des initiatives innovantes, à attirer des entreprises et de nouveaux habitants, et luttent contre les fractures sociales et territoriales. Saluer encore une fois cette initiative du CESER et rappeler que nous avons, dans cette assemblée, souhaité que la région soit partenaire, ce qui a été fait. Vous en remercier et vous en féliciter. Bien sûr, souhaiter que l'édition 2025 puisse se tenir au moins dans les mêmes conditions.

M. LE PRESIDENT : Michel GUINIOT.

M. GUINIOT : C'est pour vous dire qu'il n'y aura pas d'intervention. Merci.

M. LE PRESIDENT : Deux fois que l'on propose la parole, deux fois qu'on ne la veut pas...

Vote sur la délibération n° 2024.01992

Adoptée à l'unanimité

04 Finances

2024.01687 - Admissions en non-valeur et créances éteintes 2024

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Sur cette délibération d'admissions en non-valeur et créances éteintes en 2024, qui est une décision financière, sur la non-valeur, cela concerne surtout des particuliers, des aides aux particuliers pour 110 000 euros qui ne pourront pas être facilement récupérables. Sur ces aides individuelles, nous savons que certaines sont arrêtées. Nous verrons tout à l'heure, pour l'arrêt sur la rénovation des logements.

Nous vous avons interrogés plusieurs fois sur l'aide au permis de conduire, dont le dépôt n'est plus possible depuis le mois d'avril, également sur l'aide à l'embauche des seniors et l'aide au transport de particuliers. Je voulais savoir si ces aides étaient encore actives.

Puis, sur les créances éteintes, cela concerne plus les entreprises, pour 1,3 million. C'est aussi le symptôme des difficultés actuelles de nos PME et des artisans, dans un contexte économique compliqué, face à des incertitudes politiques fortes et un risque de récession d'une politique de l'offre à tous crins, qui ne fonctionne pas sans justice sociale et fiscale. C'est l'objet de mon intervention, à la fois les aides aux particuliers et les aides aux entreprises.

M. LE PRESIDENT : Les aides aux particuliers, on ne risque pas de les arrêter. Même si, à un moment donné, on a eu des sujets techniques et si l'on a des questions budgétaires, il n'est pas question d'arrêter cela. Chaque année, c'est une enveloppe fermée. Cela n'a pas changé. Ce n'est pas parce que c'est moi qui l'ai proposé que cela va continuer, mais cela rend vraiment service à nombre de nos concitoyens, donc cela continuera.

Vote sur la délibération n° 2024.01687

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Personnel

2024.01661 - Mise à disposition à 50 % d'un agent de droit privé par l'Orchestre national de Lille

Vote sur la délibération n° 2024.01661

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01863 - Crèche régionale Jules Verne à Amiens – Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Somme

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD et Thomas HUTIN.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons pour cette délibération.

Juste pour vous remercier, Madame FOURE, d'avoir répondu à mon interpellation sur la crèche d'Amiens et d'avoir aussi permis d'organiser la visite, qui s'est déroulée avant la dernière Commission permanente. Nous ne sommes pas encore dans cette temporalité, mais vous le savez, en 2025 aura lieu le renouvellement de ce marché. Vos réponses nous ont permis de mettre en lumière certaines carences, pas sur l'accueil des enfants, mais plutôt administratives de la part de la crèche, à savoir s'il y avait depuis de nouvelles informations à ce sujet. Nous vous demanderons également de pouvoir porter une évaluation en vue du renouvellement de ce marché, voire une évaluation sur la possibilité de réinternaliser ce service, car nous tenons aussi à une gestion en propre des services publics.

Pour vous remercier de cette démarche, qui était intéressante pour nous, afin de voir la qualité d'accueil des enfants dans cette structure.

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Merci.

Nous vous avons alertés sur cette crèche, la crèche régionale Jules-Verne basée à Amiens et gérée par l'entreprise People & Baby jusqu'en 2025. Nous avons eu quelques réponses et nous avons pu visiter cette crèche, qui bénéficie à nos agents d'Amiens. Néanmoins, nous restons vigilants tant sur l'utilisation des deniers publics, c'est près de 1 million d'euros, je crois, que sur la qualité du service public délégué à ce groupe privé, mis en cause pour des faits de détournement de fonds publics et de maltraitance. Le Parquet de Paris a annoncé avoir ouvert une enquête à la suite d'une plainte de l'association Anticor sur le groupe global. Le groupe est en procédure de sauvegarde. Il faut donc rester vigilant et je sais que vous l'êtes.

M. LE PRESIDENT : Pour tout, mais surtout lorsqu'il s'agit des enfants.

Vote sur la délibération n° 2024.01863

Adoptée à l'unanimité

2024.01888 - Médecine Préventive : Avenants aux conventions avec l'Association MEDISIS et PRESOA

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Sur la médecine préventive, des avenants de convention avec MEDISIS et PRESOA. C'est une sorte de « taxe lapin » dans cet avenant, c'est-à-dire que lorsque les agents ne pourront pas se rendre aux rendez-vous programmés, il y aura un surcoût pour la collectivité.

Rappeler quelques chiffres de notre repère social 2023 : il y a eu plus de 1 000 visites médicales dans ces services interentreprises de santé au travail, 743 agents ont bénéficié d'un accompagnement psychologique. Cela fait vraiment partie de la qualité de vie au travail de pouvoir être accompagné, notamment lorsque l'on a des difficultés de santé.

Cette « taxe lapin » imposée par ces services n'apportera pas un surcoût énorme, puisqu'il est estimé à 323 euros par an pour 27 absences. Autant préciser les choses, c'est 1,5 % des visites médicales. En revanche, la médecine est essentielle pour la prévention au travail, que ce soit pour des accidents ou pour des questions de difficultés internes et psychologiques. Pour les agents des lycées, c'est peut-être encore plus important et plus difficile à mettre en place. Je sais que vous vous appuyez sur de nombreux services interentreprises, mais cela oblige à chaque fois à des déplacements dans des centres et à pouvoir se rendre disponible. Je voulais insister sur le fait que cette médecine est essentielle et qu'il faut veiller à la renforcer.

M. LE PRESIDENT : Madame FOURE, Madame la Première Vice-présidente.

MME FOURÉ : Un mot pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle disposition, mais de la réévaluation de « l'amende », si l'on peut appeler cela « amende » – juridiquement, ce n'est pas exact, mais vous voyez ce que je veux dire –, qui peut nous être attribuée lorsqu'un de nos agents ne vient pas à la visite médicale. Je voulais préciser que ce n'était pas une nouvelle disposition, mais une simple réévaluation.

Deuxième élément, évidemment, comme vous vous en doutez, nous sommes très sensibles au fait que nos agents respectent les consultations qui leur sont proposées dans le cadre de la médecine préventive, car, ne serait-ce que cela, cela permet de détecter éventuellement des pathologies à côté desquelles on passerait autrement. On le rappelle donc régulièrement. Croyez bien que tous les managers de notre collectivité sont attentifs à pousser les agents à assister à ces visites de médecine préventive.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres questions ?

Dans la médecine préventive, il y a bien évidemment des choses qui semblent évidentes, comme la prévention du tabagisme.

M. HUTIN : J'ai arrêté.

M. LE PRESIDENT : Je sais. Comme c'est moi qui ai interdit de fumer dans les lieux publics, je pensais que ceux qui fument à l'extérieur seraient moins nombreux, mais bon. Je dis cela ainsi, Monsieur HUTIN. Ce n'est pas une mise en cause personnelle, pas l'article 2.2.

Vote sur la délibération n° 2024.01888

Adoptée à la majorité

06 Affaires juridiques

2024.01921 - Exécution du jugement du Tribunal administratif de Lille du 2 juillet 2024 - Versement d'une subvention d'équilibre à l'association Comité Loisirs et Activités des Hauts-de-France (Cléa Hdf)

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Cela concerne le feuilleton des rentes viagères des ex-élus de la région Picardie, du temps de Charles Baur. Je crois que cela a été institué en 1992. C'est la sixième, 14 élus pourraient être concernés. Un septième dossier va également arriver. Qui seront les prochains ? Il suffit d'aller regarder la liste. Peut-être Monsieur Eric WOERTH ou Monsieur HARLE D'OPHOVE, qui était déjà là, mais sous une autre étiquette.

Lors de la Commission permanente du 12 octobre de l'année dernière, nous avons refusé l'exécution du jugement pour le versement d'une subvention d'équilibre à l'association CLÉA Hauts-de-France. Etrangement, les élus RN avaient voté pour ce versement. On comprend mieux maintenant pourquoi. Ici, c'est la comtesse Katherine D'HERBAIS DE THUN, militante monarchiste, ex-conseillère municipale de Beauvais, donc conseillère régionale FN de Picardie, qui était propriétaire du château d'Hallencourt et actionnaire du journal *Minute*. Elle est maintenant criblée de dettes. Elle a été obligée de reprendre une activité professionnelle et elle est même au RSA. Sans avoir cotisé à l'époque, elle nous demande la somme, pour sa rente viagère, de 164 000 euros.

Conformément à l'avis de la Commission 1 sur les Finances et les Ressources humaines et comme pour la précédente délibération de ce triste feuilleton, je vous propose de voter contre cette rente viagère pour cette ancienne élue du FN. Payer des rentes viagères à des élus qui n'ont pas cotisé, même pour la noblesse fasciste désargentée, pour les écologistes, c'est encore non. J'espère que ce sera le cas pour le RN.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres remarques ?

Vous savez quelles ont été mes réticences à me mettre en conformité. Il a fallu qu'il y ait des décisions de justice pour que je me résolve à inscrire tout cela. Voilà ce que je pense. On a autre chose à faire que de payer cela, mais lorsque l'on nous y oblige, on va ensuite avoir des intérêts de retard et ce serait encore plus idiot de payer des intérêts de retard en plus. Voilà ma position. Même s'il y a des personnes que je connais bien, je leur ai toujours dit ma position en face. Cela n'a pas plu à certains. Oui, certains sont un peu fâchés après moi, je m'en moque.

La 1921, qui est contre ?

Pardon, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Ces mises en cause, Monsieur le Président, cela m'étonne de votre part que vous n'ayez pas réagi. Sur le fond, c'est autre chose, je vais en dire quelques mots.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas à moi de le faire

M. GUINIOT : Que des élus qui n'ont, semble-t-il, pas connaissance du dossier aient jeté en pâture des noms, étrangement seulement deux noms. N'est-ce pas ? Je m'étonne aussi que Guy HARLÉ D'OPHOVE ne proteste pas plus. Je vais le faire, car, au-delà de ce que nous avons déjà dit, puisque j'ai voté contre au Conseil départemental, sortir le pédigrée personnel d'untel ou d'untel, cher Monsieur HUTIN, un jour, nous fouillerons sur vous. Ne vous inquiétez pas, nous trouverons aussi !

Je regrette, mais il n'y avait pas de retraite à cette époque, il n'y avait pas de protection sociale. L'ensemble des collectivités locales, Monsieur, avait un système de retraite qui avait été mis en place, que ce soit ici ou au Conseil général, d'ailleurs, ou même pour certaines grandes villes. C'était la collectivité locale qui abondait à une sorte de caisse de retraite. Je vous rassure, à l'époque, ce ne fut pas mon cas. Effectivement, il y a des élus qui, arrivés à l'âge de la retraite, ont demandé ce à quoi ils avaient droit. A l'époque, c'était totalement légal. Il n'y a aucun souci.

Tout de suite : « les élus RN ont voté »... Il n'y a pas que les élus RN. C'est l'ensemble du Conseil régional de l'époque qui avait voté. Je crois que ce devait être du temps de...

(brouhaha)

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, vous n'avez pas la parole.

M. GUINIOT : C'était du temps de Charles Baur. C'était avant Lionel JOSPIN, de mémoire. Tout cela était acté légalement, c'est tout. Il n'y avait pas de Sécurité sociale pour les élus régionaux.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. GUINIOT : Il n'y avait pas de système de retraite, il n'y avait rien du tout. Ainsi, à cette époque, ce sont les collectivités, car les personnes ont arrêté de travailler pour exercer leur mandat...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. GUINIOT : ...et n'avaient plus de possibilité de cotiser pour une retraite. Cela a donc été fait ainsi, mais dans toute la France, et ce n'est pas parce que c'était des personnes du RN.

C'est votre attitude, Monsieur HUTIN, de désigner à la vindicte populaire, qui s'en moque d'ailleurs tout bonnement, tel ou tel élu.

M. LE PRESIDENT : L'explication de vote a été déjà bien entamée.

M. GUINIOT : Juste pour indication, j'ai moi aussi voté contre lorsqu'il s'est agi de la même affaire au conseil départemental de l'Oise, puisque c'est dans toutes les collectivités que c'était ainsi.

M. LE PRESIDENT : C'est bon, même avec l'explication de vote.

M. GUINIOT : Ce n'est pas une retraite qui a été créée pour les personnes du RN.

M. LE PRESIDENT : C'est bon, même avec l'explication de vote.

Christophe COULON, une explication de vote.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes nombreux ici à ne pas manquer d'envie de voter contre, car, sur le principe, il y a tout de même quelque chose d'assez choquant. Néanmoins, notre groupe votera pour, car cela engage la responsabilité pénale du président désormais. La décision de justice est prise.

Financière. C'est peut-être un peu les deux en même temps.

En revanche, Monsieur HUTIN...

M. LE PRESIDENT : Pas sûr d'avoir les moyens.

M. COULON : ...honnêtement, faire ce que vous faites, c'est comme jeter en pâture le nom d'un ancien responsable d'Europe Ecologie-Les Verts, dont la probité humaine a été malmenée sur un plateau de télévision. On a découvert plusieurs années après que, finalement, il n'y était pour rien. Je parle de Julien BAYOU, par exemple.

M. HUTIN : Je ne vois pas le rapport.

M. COULON : Ne faites pas la même chose.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, vous n'avez pas la parole.

M. COULON : C'est détestable de condamner des personnes qui ne peuvent pas se défendre. Je suis désolé. Je ne défends personne d'autre que les absents. Ce n'est pas une bonne méthode. Je ne sais pas si vous avez quelque chose, ce n'est pas une bonne méthode. Franchement je n'aime pas cela. Je vous le dis, je n'apprécie pas. Honnêtement, cela n'apporte rien au moulin, absolument pas.

En revanche, Monsieur le Président, le groupe Majorité Régionale votera ce rapport, étant donné que cela engage votre responsabilité financière, après que nous avons refusé de très nombreuses fois de donner suite, car c'est moralement condamnable. Même si, à l'époque, cela a été fait pour combler un vide juridique, puisqu'il n'y avait pas de statut de l'élu, tout de même, il y a des personnes qui vont percevoir de l'argent public, alors qu'ils pourraient parfaitement s'en passer.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Et nous, on aurait autre chose à financer.

Pas d'autres questions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01921

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.02001 - Protocole d'accord transactionnel entre la région Hauts-de-France et les sociétés maître d'œuvre en charge des travaux de réparation des désordres du clos et couvert bâtiment IndustriLAB

Vote sur la délibération n° 2024.02001

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 Environnement

01 – Milieux naturels

2024.01245 - Natura 2000 : Lancement du marché Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs Natura 2000 en Hauts-de-France pour l'année 2025 et affectation de crédits à l'Agence de Services et de Paiement pour le Plan Stratégique National 2023-2027

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN, Paul-Henry HANSEN-CATTA.

M. COUSIN : Sur cette délibération, un petit débat a eu lieu en Commission Environnement. J'aimerais rappeler qu'il faut tout à fait différencier ce qui est de l'ordre de la subvention à des associations dans le cadre de leur fonctionnement, et ce sur plusieurs années, et ce qui est de l'ordre d'un marché public. En l'occurrence, il sera question du Conservatoire des espaces naturels. Le CEN répond à 4 lots sur ce marché public et est dans son droit, sans que l'on puisse parler de doublon, puisque le terme « doublon » sera sans doute employé.

Encore une fois, lorsque l'on accuse des associations écolo-environmentalistes de procéder de cette manière, je m'étonne qu'on ne le fasse pas lorsque les fédérations de chasse le font, les fédérations de pêche le font. C'est tout à fait normal, puisqu'il faut différencier ce qui est un marché public de ce qui est la subvention annuelle de fonctionnement de ces associations.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Je voulais savoir si l'on pouvait procéder à un vote divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : Bien sûr. On a l'habitude.

M. HANSEN-CATTA : Non, car c'est un peu particulier ici.

M. LE PRESIDENT : On a l'habitude des votes divisionnaires.

M. HANSEN-CATTA : Il y a une subvention globale, puis des lots qui ont déjà été attribués par la Commission d'appel d'offres. D'un point de vue réglementaire, je ne sais pas si l'on peut.

M. LE PRESIDENT : On peut faire du vote divisionnaire. Le vote est souverain.

M. HANSEN-CATTA : Parfait. Merci. Libéralité. Nous demanderons, Monsieur COUSIN ayant été notre porte-parole, un vote divisionnaire sur les lots 1...

M. LE PRESIDENT : Pas trop vite. Le lot 1, que votez-vous ?

M. HANSEN-CATTA : Contre, lot 4 contre, 7 contre et 8 contre.

M. LE PRESIDENT : Le 8 aussi, tout ce qui est le Conservatoire des espaces naturels ?

M. HANSEN-CATTA : Exactement ! Pour la raison toute simple que lorsqu'une association vit essentiellement ou quasi essentiellement des aides régionales, on peut s'étonner que, par ailleurs, elle fasse des volumes d'affaires avec d'autres politiques régionales. Ce n'est pas le cas des fédérations de chasseurs, dont l'essentiel des ressources ne vient pas des aides régionales, Monsieur COUSIN.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est absolument pas orthogonal, juridiquement parlant. Juridiquement parlant, ce n'est pas du tout orthogonal.

Quelqu'un d'autre ? Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

C'est clair, la subvention annuelle qui est versée au Conservatoire d'espaces naturels, dans le cadre de sa CPO, et les montants qui lui sont versés ici, au titre du marché public évoqué dans le cadre de Natura 2000, ne font l'objet ni des mêmes actions sur le terrain, ni de la même enveloppe budgétaire au sein de cette institution. Il n'y a donc pas de doublon, ni dans les faits, ni dans le financement, mais bel et bien une complémentarité de ces deux plans. On ne peut pas changer la loi. On ne peut pas discriminer tel ou tel candidat à un marché public sur le fondement qu'une même structure, qui par ailleurs effectue du bon travail sur le terrain, ne puisse plus prétendre à la fois à une subvention et à un marché public.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2024.01245

Adoptée à la majorité

2024.01744 - Entretien et débroussaillage de la Réserve Naturelle régionale du Pré Communal d'Ambleteuse

Vote sur la délibération n° 2024.01744

Adoptée à l'unanimité

04 - Eau

2024.01443 - Etudes et travaux liés à la gestion de l'eau et soutien au 17^e forum d'information sur les risques majeurs des 11 et 12 décembre 2024

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération, j'en profite simplement pour, dans le cadre des arbitrages qui vont venir sur les budgets qui seront déployés concernant les différentes politiques, rappeler que, dans cette délibération, nous avons la subvention qui est accordée à l'organisation du Congrès sur les risques naturels, qui a lieu dans une dizaine de jours à Arras. Nous parlons également d'un certain nombre de politiques liées autour des cours d'eau et des SAGE de la région. Il sera essentiel, dans le cadre du réchauffement climatique et des dérèglements climatiques, de maintenir les budgets sur ces politiques au moins aux niveaux actuels, car les coûts et les factures vont augmenter en raison des crises climatiques que nous allons connaître. Il est important que la région soit à sa place et y reste fermement.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01443

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 Transports

01 – Service de transport ferroviaires régional (TER, Conventions et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.01576 - Avenant 1 portant sur le contrat de délégation de service public relatif au transport ferroviaire de voyageurs sur le périmètre de l'Etoile d'Amiens

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI et Adrien NAVE.

MME DELLI : Je vais faire l'intervention et l'explication de vote.

Cette délibération fait suite à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional. Le lot étoile d'Amiens représente environ 15 % de l'offre de transport régional. Cet avenant au contrat initial avec SNCF Voyageurs étoile d'Amiens a été approuvé pour ajuster différents aspects, à la suite d'une période de préexploitation qui se terminera le 14 décembre prochain. Les modifications incluent les ajustements de l'offre de transport, la définition du rôle de la société publique locale pour la gestion des actifs mobiliers et les changements des horaires des interfaces d'exploitation avec l'opérateur historique.

Voyez-vous, dans cette délibération, normalement, ce projet devait soi-disant marquer l'avènement d'un service ferroviaire amélioré plus compétitif. Il montre encore des signes de dysfonctionnement. Prenons l'exemple concret de la ligne Abbeville – Amiens où, à partir du 15 décembre, le TER de 4 heures 57, crucial pour de nombreux usagers, sera supprimé. On rappelle que ce train est essentiel pour les navetteurs désireux d'atteindre Paris. Sa suppression entraînera un allongement significatif du temps de trajet d'environ 30 minutes, détériorant ainsi la qualité de vie des usagers, mais surtout l'offre de départ que l'on nous a vendue.

C'est-à-dire que la promesse d'une offre renforcée avec l'étoile d'Amiens n'a pas été tenue pour tous. L'allongement des trajets qui en découle force les usagers à se retourner vers des moyens de transport moins écologiques et à modifier leurs horaires de vie, ce qui va à l'encontre du principe de la mobilité pour toutes et tous, une mobilité qui soit attractive, durable, accessible, ce que nous défendons au sein de notre groupe.

Aujourd'hui, nous demandons à réévaluer cette décision, afin de prendre en compte l'ensemble des besoins réels des usagers et de ne pas pénaliser ni diviser l'offre de transports en commun sur notre territoire. Il est temps de privilégier les besoins des usagers, d'être plus près d'une offre de proximité plus humaine, mais réellement de ce droit à la mobilité pour toutes et tous.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, sur cette délibération, nous voterons contre.

M. LE PRESIDENT : Adrien NAVE.

M. NAVE : Merci.

Intervention également de notre groupe sur cette délibération concernant l'étoile d'Amiens, puisque ce sujet a fait et fait encore l'actualité. Particulièrement, nous avons eu l'occasion d'intervenir, aussi bien dans cette Commission permanente qu'en Séance plénière, à propos des coûts qui seront répercutés sur notre Conseil régional à l'avenir, concernant la directive européenne pour la mise en conformité du transfert des TER qui ont de l'amiante. Cette étoile est concernée. Nous avons compris que cela n'allait pas se faire tout de suite, qu'un certain nombre d'années allaient s'écouler avant que ce problème arrive sur la table. Cependant, financièrement, il faudra en parler. On a évoqué le fait de demander le financement au Parlement européen pour aider le Conseil régional dans ce transfert de TER, qui va aussi concerner cette étoile d'Amiens.

Y a-t-il des TER concernés dans ce transfert ? Avez-vous une vision à nous donner, à donner aux élus qui sont dans cet hémicycle sur la gestion prévisionnelle de ces coûts ?

Le deuxième sujet concerne l'offre de transport, pour laquelle on rejoint en partie l'intervention de Madame DELLI. Ici, on se pose la question : n'y a-t-il pas une volonté de l'opérateur de dégrader volontairement l'offre sur cette étoile, au moment où l'on parle de la mise en concurrence ? N'est-ce pas une volonté ? On peut parfois s'interroger lorsque l'on parle de cette mise en concurrence.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON brûle d'envie de répondre à...

M. COULON : Merci. Non, non.

M. LE PRESIDENT : Si, si !

M. COULON : J'aurais souhaité pouvoir le faire jeudi dernier. J'ai dû quitter la séance pour des raisons personnelles, je vous prie de m'en excuser.

Madame DELLI, attention à vos déclarations, car je me souviens de celles de vous-même et de votre groupe sur la fusion des deux régions. Maintenant, on n'en est plus du tout à ce que vous nous promettiez. On a eu un conseil d'administration hier matin à Gauchy, où nous avons longuement partagé avec les administrateurs. Finalement, la terreur, la fureur que vous nous promettiez du démantèlement du service public, ce n'étaient pas vos termes exacts, mais c'était un peu cela, ne se sont pas du tout produites. Ne tirez donc pas trop de conclusions non plus sur l'étoile d'Amiens.

Vous parlez du 4 heures 57. Ne prenez pas le 4 heures 57 qui est le seul train, sur les 200, à avoir un changement d'horaire. C'est vrai. Je suis en train de m'en occuper. Je suis en train de m'en occuper. J'adresse un message subliminal à la presse, qui me tarabuste depuis une semaine pour que je réponde à ce sujet. Je n'ai pas encore les éléments techniques pour vous répondre, chères Mesdames et chers Messieurs de la presse. Je vous promets de le faire dès que je les aurai, mais j'ai besoin de retours techniques et opérationnels. Le maire d'Abbeville le sait, nous y travaillons beaucoup, ainsi que les usagers qui m'ont sollicité. Je vous ferai donc une réponse.

C'est un train qui doit être remis en trame, qui n'était pas mis en trame. On est donc en train de regarder comment pouvoir assurer ce respect des normes SNCF, puisque c'était le seul train sur les 200 qui n'était pas mis en trame.

Sur l'amiante, Monsieur NAVE, vous avez confondu. L'étoile d'Amiens n'est pas concernée par l'amiante. Vous l'avez dit ou je l'ai mal compris. C'est seulement l'étoile de Lille qui est concernée par ce sujet. J'aurai l'occasion de m'exprimer dans la presse la semaine prochaine sur ce point. Il y a trois chantiers qui sont en cours, à la fois celui de l'adaptation de la directive REACH, deuxièmement, la transposition par miracle de cas qui ont été possibles ces dernières années, pour certaines entreprises ferroviaires. On est donc en train de regarder cela de très près. Enfin, on est en train de travailler avec SNCF pour trouver une solution juridique.

On a donc trois voies que nous entretenons pour, d'ici 2028, trouver la bonne solution, car il serait effectivement choquant de devoir se séparer de 40 trains encore en bon usage pendant 10 ans, alors qu'une directive non anticipée par certains Etats, dont la France – pas par l'Allemagne, je sais enfin que l'Allemagne a demandé des dérogations, c'est certain –, nous oblige à mettre à la casse un certain nombre de trains.

Voilà sur les deux sujets.

Le 4 heures 57 d'Abbeville est devenu le 5 heures 06. Ce sera le 5 heures 06. On va essayer de travailler sur la question des correspondances. Ne prenez pas ce seul sujet pour dire que l'étoile d'Amiens est devenue le démantèlement du service public. Je rappelle que Bourgogne-Franche-Comté ouvre à la concurrence le 1^{er} janvier. Je rappelle qu'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont mis en place une SPL.

Vote sur la délibération n° 2024.01576

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.01979 - Avenant n° 24 à la convention TER relatif aux missions d'Intégrateur de Services de SNCF Voyageurs pour le compte de l'exploitant Etoile d'Amiens

M. LE PRESIDENT : Madame DHALLUIN, Julien POIX.

MME DHALLUIN : Nous vous avons suffisamment alertés sur ce sujet, cette délibération, ainsi que la précédente. Nos positions n'ont, bien évidemment, pas changé. On ne va pas répéter à chaque commission systématiquement la même chose, mais nous voterons, bien sûr, contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, je prendrai aussi l'explication de vote en même temps, si vous le permettez.

Le 15 décembre, une étoile est née, l'étoile d'Amiens. A peine portée sur les fonts baptismaux, elle connaît déjà quelques turbulences. Dans les documents qui nous avaient été présentés en Commission Transports, on avait des objectifs très ambitieux : + 100 trains par jour, + 9 % d'offre, des renforcements de liaisons Amiens – Laon, Amiens – Compiègne, Abbeville – Amiens – Arras. A terme, c'était plus de 200 trains par jour, plus de 10 lignes nouvelles, bref, 15 000 voyageurs par jour en plus. C'était vraiment le Pérou.

Evoquer le sujet de l'intégration, c'est aussi mettre sur la table ce que nous sommes en train de faire, c'est-à-dire la question de l'adéquation de l'offre avec les besoins des usagers. C'est aussi l'obligation de proposer des solutions efficaces et opérationnelles pour réaliser la jonction entre les autres étoiles. J'ai souvent coutume de dire que c'est une galaxie d'étoiles qui va se mettre en place. Il faut qu'elles communiquent entre elles, mais aussi articuler avec le futur SERM Hauts-de-France, mais aussi le SERM d'Ile-de-France, Monsieur BERTRAND. En fait, on va avoir une zone qui fait...

M. LE PRESIDENT : J'hésite entre les références Coldplay, Star Wars ou Lady Gaga. C'est juste cela, avec toutes les étoiles que vous évoquez.

M. POIX : Vous choisissez celle que vous préférez, Monsieur le Président. Je vous laisse...

M. LE PRESIDENT : Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. POIX : Non, non. De toute façon, j'ai 4 minutes, j'ai donc un peu de temps.

Les inquiétudes des usagers, par rapport à ce schéma idyllique, sont réelles. Déjà, le compte y est-il ? Déjà, le courrier dont vous avez été destinataires le 19 novembre est une première alerte sur le fameux 4 heures 57 d'Abbeville – Amiens. Ce n'est pas le titre d'un western, mais c'est une réalité, ce 4 heures 57, qui n'est pas le seul problème, puisque l'on risque derrière d'avoir un problème en cascade. En effet, le 27 novembre, c'est tout récent, vous avez aussi été destinataires d'un courrier, que vous allez recevoir certainement, qui alerte aussi des conseillers départementaux, Monsieur TONOLLI et Madame VAST du canton d'Abbeville 1, qui alerte sur des problèmes en cascade sur d'autres trains, notamment l'Abbeville – Amiens de 6 heures 51, l'Abbeville – Amiens

de 9 heures 30 qui peut être impacté, le Paris – Abbeville. Bref, on déborde même du cadre strict de cette étoile. Il faut donc faire très attention au niveau des coutures.

Nous avons d'ailleurs, avec mon collègue Thomas HUTIN, soutenu leurs alertes. J'espère que vous trouverez un terrain d'entente avec Monsieur RAMACKERS, le directeur de l'étoile, puis les autres services de la SNCF, dans ce système intergalactique d'étoiles. C'est la première chose. Au regard de ces premiers petits « ratés », il faut que l'on soit vigilant.

Le deuxième élément, je le dis, c'est l'intégration avec les services express régionaux métropolitains Ile-de-France et Hauts-de-France. Je réitère ma question : quel sera le cadre opérationnel d'articulation, celui qui sera la clef de voûte du dialogue entre toutes ces structures, des structures aussi territoriales ? Bien sûr, on sait que les SERM ont du mal à se concrétiser, car il faut aussi financièrement qu'ils puissent être adossés à quelque chose de solide, mais quel sera le cadre ? Quelle sera l'instance de dialogue ? Quelle sera l'instance d'harmonisation des services annuels, des gestions des personnels et des matériels ? Au risque de voir la Picardie, si l'on n'a pas de cadre opérationnel suffisamment solide, devenir une zone tampon entre le SERM de Lille, le SERM de Paris, puis les différentes étoiles qui se partageront le territoire.

Voilà nos interrogations sur cette question de l'intégration. J'espère, Monsieur le Vice-président, que dans les mois qui viennent on y verra beaucoup plus clair sur cette question. Nous voterons, bien sûr, dans une logique de cohérence et de constance depuis le début du mandat, contre cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Monsieur le Vice-président ?

M. COULON : Non.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Vous pouvez tout de même dire que c'est bien que ce soit la SNCF qui ait gagné.

Non. Trop tard. Un rappel au règlement ?

M. COULON : Oui, un rappel au règlement, même si nous n'avons pas voté. Comme vous avez les courriers avant moi, vous me permettrez de ne pas y répondre. Je n'y répondrai pas du tout, car vous avez des courriers qui vous sont communiqués avant qu'ils me soient attribués, donc je n'y répondrai pas.

M. POIX : Petit rappel au règlement, 2.2, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Sur la base de quel article ?

M. POIX : Sur le 2.2.

M. LE PRESIDENT : Pourquoi le 2.2 ?

M. POIX : Monsieur COULON m'accuse d'être prévenu avant lui, alors que ce n'est pas tout à fait cela. Le courrier est parti, mais vous ne l'avez peut-être pas encore vu. C'est pourquoi je tenais à vous le préciser.

M. COULON : Vous, vous l'avez eu.

M. POIX : On va dire qu'on a été mis en copie. Je ne suis pas le seul, d'ailleurs.

M. COULON : Ce n'est pas grave, je n'y répondrai pas.

M. POIX : Vous n'y répondrez pas ? Ce sont tout de même des élus locaux.

M. COULON : Peu m'importe. J'estime que si vous êtes informé avant moi d'une démarche, c'est certainement une concertation, c'est certainement quelque chose de politique, on va le dire ainsi.

M. POIX : Non.

M. COULON : Je ne vais donc pas perdre mon temps avec cela.

M. POIX : Je n'ai pas d'actions à Abbeville, Monsieur COULON, qui est au demeurant une très belle ville. Monsieur DEMARTHE a été mis en copie, Monsieur ENGRAND, Monsieur et Madame POUPART, Monsieur RAMACKERS aussi.

MME DELLI : On n'est pas vice-président, surtout.

M. POIX : Celui du 19 novembre, vous avez eu le temps de le recevoir, tout de même.

M. LE PRESIDENT : Pour la conversation à dimension légèrement personnelle maintenant, je vous invite à continuer en marge.

Maintenant, on procède au vote.

Vote sur la délibération n° 2024.01979

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2024.01648 - Délégation de compétence de la région à la communauté de communes Hauts-de-Flandre jusqu'au 31 décembre 2024 pour la mise en œuvre d'une ligne routière Express Wormhout – Bergues – Dunkerque

Vote sur la délibération n° 2024.01648

Adoptée à l'unanimité

2024.01965 - Avenant n° 5 au contrat de concession de transport routier du Périmètre 2 (zone de Boulogne-sur-Mer / Marquise) relatif à la sécurisation de la ligne routière régulière régionale 427 Calais <> Site des 2 Caps <> Boulogne par l'installation de caméras embarquées

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, Monsieur NAVE.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Je vais prendre le temps sur l'intervention et l'explication de vote.

Cette délibération concerne l'ajout d'un avenant au contrat de concession de transport routier pour le périmètre 2, c'est cette zone de Boulogne-sur-Mer/ Marquise. Il vise à équiper 6 cars de la ligne routière 427, reliant Calais, le Site des Deux Caps et Boulogne, avec des caméras de vidéosurveillance. Cette ligne est particulièrement touchée par des problèmes de surnombre de passagers, notamment en raison des flux qui existent pour rejoindre le Royaume-Uni. La région justifie cela en disant que les caméras sont destinées à aider les conducteurs à sécuriser les arrêts, à dissuader carrément des comportements dangereux et à offrir une possibilité de documenter des incidents pour des poursuites judiciaires, tout en respectant le RGPD.

Le coût total de cette installation est de 37 000 euros, entièrement pris en charge par la région, car considéré comme une nouvelle charge non prévue dans le contrat initial. Cela représente une augmentation de la rémunération globale du contractant sur la durée de ce contrat. Je considère que cette mesure est, d'une part, non productive, mais excessive. Elle est excessive pour le contrôle des personnes que l'on appelle des migrants ou des réfugiés. Plutôt que d'améliorer une question réelle de sécurité, qu'applique-t-on ? On applique une vidéosurveillance. Plutôt que d'apporter des solutions aux causes sous-jacentes des surcharges, des problèmes de migration, qu'utilise-t-on encore ? La technologie pour surveiller, contrôler, mettre la pression à des personnes qui ont quitté leur pays et qui n'ont pas véritablement de volonté à rester sur notre territoire, mais plutôt d'aller en Angleterre. Cela soulève également des questions de libertés individuelles et de respect de la vie privée.

De plus, on externalise la gestion de la migration en la déléguant aux entreprises de transport, au lieu de traiter le problème à sa source, avec une vraie politique migratoire qui soit beaucoup plus humaine et responsable. Les coûts associés à cette technologie pourraient être mieux investis, notamment dans l'amélioration de l'accueil de ces personnes, mais également dans l'amélioration directe des services de transport pour tous les usagers.

C'est la raison pour laquelle, dans cette délibération, nous allons nous abstenir, car cela ne correspond en rien à la vision que nous avons d'une véritable politique migratoire, qui soit juste et réellement humaine.

M. LE PRESIDENT : Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président.

Finalement, Madame DELLI a raison, c'est tout de même regrettable que notre Conseil régional doive dépenser 37 000 euros pour sécuriser 6 cars. S'il n'y avait pas d'immigration massive et incontrôlée sur notre littoral, s'il y avait une politique plus ferme en matière de migration, il n'y aurait pas besoin que notre Conseil régional débourse cet argent. Nous l'avons toujours dit, le meilleur moyen de protéger nos concitoyens, c'est d'expulser les personnes en situation illégale sur notre territoire. Nous vous invitons, en tant qu'élus politiques, à rappeler et à appliquer cette politique dans l'ensemble des mesures que vous prenez. Expulser, c'est protéger. Il est grand temps de le rappeler à tout le monde et, surtout, de l'appliquer.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Ne nous trompons pas de sujet. Ce n'est pas la responsabilité de la région d'assurer les forces de l'ordre. Honnêtement, vous poussez le bouchon un peu loin, mes chers collègues. Le mouvement migratoire et ces pauvres réfugiés qui sont dans une situation désespérée, qui meurent dans la Manche, c'est un drame absolu. C'est un drame absolu. Pensez au moins aux chauffeurs de bus qui se retrouvent dans une situation difficile. Appelez vos organisations syndicales, que vous connaissez si bien, pour leur demander ce que pensent les personnes qui vivent au milieu de cet environnement difficile.

C'est difficile. Ce qui se passe est extrêmement compliqué, sincèrement. On n'est donc pas en train de « fliquer ». On est en train de donner un cadre à l'ensemble des personnels qui sont dans les véhicules, d'une part, et l'on aide parfois à résoudre un certain nombre de situations compliquées. Certes, c'est cher. Ce n'est pas nous qui devrions le faire, mais on paie tellement de choses à la place des autres et à la place de l'Etat en premier lieu. Cependant, si on ne le fait pas... Je suis content de le faire, ne serait-ce que pour les chauffeurs de bus, qui nous font des comptes rendus dramatiques des services qu'ils opèrent.

Le littoral est devenu... D'abord, la question des migrants est absolument abominable humainement. C'est extrêmement difficile. Appelez tous les maires du littoral, ils vous expliqueront tout ce qu'ils vivent tous les week-ends, dans leurs installations, dans les transports. Appelez les conducteurs du TER entre Calais et Dunkerque, ils vous raconteront ce qu'il se passe lorsque des migrants passent sous les trains, et il en passe régulièrement. On en est là.

Arrêtez donc de nous dire que l'on devrait d'abord expulser tout le monde plutôt que de payer des caméras. Cela n'a aucun sens.

Vote sur la délibération n° 2024.01965

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01966 - Convention de délégation de compétence de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre vers la région Hauts-de-France pour l'organisation des transports scolaires et des services internes réalisés par le réseau régional au sein du ressort territorial de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Vote sur la délibération n° 2024.01966

Adoptée à l'unanimité

02 Grandes infrastructures de transport

02 – Gares et pôles d'échanges

2024.01593 - Financement des études Projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la mise en accessibilité des quais de la gare de Creil

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, Monsieur NAVE. Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, concernant le financement des études sur le dossier de l'accessibilité des quais de la gare de Creil, on est dans le cadre d'équipements considérés comme recevant du public, qui répondent à la réglementation française des Ad'Ap, donc l'agenda d'accessibilité programmé. Ce sont aussi des obligations, puisque, avant fin 2024, nous étions dans l'obligation de mettre en place des plans pluriannuels de financement pour la mise en accessibilité, ce qui est « sur les rails », si je puis dire.

La question de l'accessibilité est au cœur des politiques publiques. On doit s'en réjouir. Cela concerne tout de même, quelques chiffres, 7,7 millions de nos concitoyens, 14 % des personnes de plus de 15 ans concernées par toute forme de handicap, 4,4 millions de personnes en handicap physique, 2,8 en handicap sensoriel. On a ici un enjeu national que la région prend en charge. Maintenant, reste à voir ici, c'est une demande que nous avons formulée précédemment, d'avoir peut-être un temps de discussion, une visibilité sur le calendrier global, où nous en sommes dans la région, une cartographie, si l'on est dans les temps, ce que l'on a fait, ce qu'il nous reste à faire.

Là où l'on a eu des problèmes, on avait notamment échangé sur la gare d'Aulnoye-Aymeries, où les arguments me paraissaient étranges. Autant sur d'autres gares, où il y avait eu des retards, cela me paraissait clair, les arguments pour justifier les retards. Là, cela me paraissait un peu étrange. Il y a donc une demande de notre part sur ce sujet. Il y a aussi une demande de notre part d'agir en cohérence avec ce que l'on appelle – ce n'est pas le cas ici – les pôles d'échange multimodaux, les PEM-gares. Cela nous paraît utile si c'est connecté, ce qui se fait dans la gare avec ce qui se fait à l'extérieur. Ce n'est pas toujours envisagé partout. Le parcours de la personne en situation de handicap ne s'arrête pas, vous le savez bien, à la sortie de la gare. Ensuite, il y a le bus, il y a la connexion avec le taxi, le transport à la demande, la suite du parcours voyageur. La connexion entre cette délibération d'accessibilité des gares avec l'extérieur, le pôle gare, le PEM, doit se faire aussi systématiquement.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci.

Juste pour rappeler à notre hémicycle que le financement de la mise en accessibilité des quais de la gare de Creil, nous en parlons au sein de ce Conseil régional depuis 2019. Le coût total des études qui ont été financées depuis la première évocation de ce sujet est tout de même de plus de 4 millions d'euros. Notre Conseil régional a participé à hauteur de plus de 1 million d'euros sur l'ensemble de ces études. Après plus de 5 ans, on se demande toujours où cela en est.

A un moment donné, les études, c'est bien, cela fait 5 ans que cela dure. Ce sont des millions d'euros qui ont été dépensés. Pourquoi ? Quand cela arrive-t-il ? En attendant, depuis 5 ans, il n'y a toujours pas de mise en accessibilité sur cette gare de Creil. Il faudrait peut-être que l'on puisse accélérer ces procédures, accélérer ces études, pour que l'on ait des mises en accessibilité au sein de nos gares qui interviennent beaucoup plus vite.

Vote sur la délibération n° 2024.01593

Adoptée à l'unanimité

03 Economie portuaire

03 – Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.01603 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Modernisation de l'alimentation électrique de l'écluse Carnot et du pont Vétillart, travaux sur équipements STM et ouvrages mobiles

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : C'est le port de Boulogne avec la modernisation de l'alimentation électrique.

Je saisis, Monsieur le Président, l'occasion de cette délibération pour attirer votre attention sur le fonctionnement particulier du conseil portuaire de Boulogne, qui a été convoqué, nous semble-t-il, c'est au déferé du contrôle de légalité, de manière irrégulière, puisque les documents ont été donnés seulement deux ou trois jours avant la réunion, et que ce conseil portuaire ne sera réuni qu'une fois par an, alors que la délibération de juillet 2020, qui entérine et précise les conditions dans lesquelles il doit fonctionner, fait état de deux réunions par an.

Vous saisis, Monsieur le Président, d'une demande que la composition de ce conseil portuaire puisse être modifiée, pour permettre aux parlementaires du littoral d'y participer. En effet, il est un peu surprenant que, dans un conseil portuaire qui doit réunir plus de 82 membres, soient présents des élus régionaux, et c'est normal, puisque nous sommes les maîtres d'ouvrage, mais qu'en soient absents les parlementaires du littoral. Ils pourraient y apporter leur expertise. Tout ce qui enrichit le débat est bienvenu. Voilà la proposition que je voulais vous faire au détour de cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON ?

M. COULON : On laissera le tribunal administratif décider, puisque cela a été déferé.

Je crois que vous avez eu l'explication, Monsieur EYMERY, vraiment d'un problème technique. J'en ai longuement parlé avec le directeur des ports, Sylvain PETIT, qui m'a présenté cette difficulté de transmission et présenté des pièces, à l'appui desquelles j'ai pu moi aussi constater une incompréhension de transmission de documents. En effet, pour un envoi fait un jeudi, la moitié des destinataires ont reçu le *mail* le lendemain et plus tard, dont vous, c'est-à-dire le lundi, les documents sont arrivés tardivement. Il s'en est excusé. Il vous a expliqué. On veillera donc à ce que vous ne receviez pas les documents trop tardivement. Ce n'est pas ainsi que l'on peut bien fonctionner dans une instance délibérative. Voilà pour ce sujet.

Ensuite, pour la présence des parlementaires, pourquoi seulement dans un port ? On peut les inviter partout, puisque vous semblez... Je ne vois pas pourquoi, la logique, on devrait avoir des parlementaires dans les instances qui sont sous la responsabilité de collectivités territoriales. Cela n'existe dans aucune autre instance. A l'aéroport de Lille, il n'y a pas de parlementaire. A l'aéroport de Beauvais, il n'y a pas de parlementaire. Franchement, je ne vois pas pourquoi cette proposition, qui me semble plutôt relever d'intérêts particuliers que d'un problème de portée générale.

M. LE PRESIDENT : Si tout le monde était présent tout le temps, il y a des remarques qui seraient entendues plus facilement que d'autres. Là, on a juste une absence...

M. COULON : C'est vrai. Certains n'ont déjà pas le temps d'être en Commission permanente, donc...

M. LE PRESIDENT : Non, je ne parle pas d'eux. Je parle au conseil portuaire. Une fois sur deux, il y a une absence. C'est donc compliqué de nous faire des reproches ensuite sur l'organisation.

Vote sur la délibération n° 2024.01603

Adoptée à l'unanimité

2024.01657 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais – Maintenance et sécurisation des infrastructures portuaires

Vote sur la délibération n° 2024.01657

Adoptée à l'unanimité

2024.01682 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais — Travaux d'aménagement préalables à la commercialisation de foncier régional

Vote sur la délibération n° 2024.01682

Adoptée à l'unanimité

2024.01946 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais – Travaux de confortement du musoir de la digue Carnot

Vote sur la délibération n° 2024.01946

Adoptée à l'unanimité

2024.01947 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages portuaires

Vote sur la délibération n° 2024.01947

Adoptée à l'unanimité

04 - Gouvernance

2024.01883 - Modification de la grille tarifaire des redevances domaniales liées à l'utilisation et à l'occupation du domaine portuaire non concédé pour l'année 2025

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, Monsieur EYMERY. Monsieur POIX ?

M. POIX : 1983 ?

M. LE PRESIDENT : 1883.

M. POIX : J'ai un peu sauté une... Allez-y, faites parler d'abord mon autre collègue, Monsieur le Président, le temps que je retombe sur mes pattes, si vous le permettez.

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY.

M. POIX : Ah, c'est l'occupation ! Je pensais que c'était justement le sujet...

M. LE PRESIDENT : Attendez, c'est Monsieur EYMERY maintenant.

M. POIX : Je vous en prie, Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Il y a d'abord, en propos liminaire, Monsieur le Président, une demande que vous retiriez cette délibération de l'ordre du jour. Pour quelle raison ? Cette délibération fait référence à l'avis recueilli par le conseil portuaire le 24 octobre. Vous avez vous-même, Monsieur COULON, dans votre première réponse, acté et confirmé que les documents étaient arrivés pour ce conseil portuaire le 21 octobre, alors que la délibération qui en fixe le fonctionnement dit qu'il faut 8 jours. Dans ces délibérations et dans les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du 24 octobre, il y avait en particulier la fixation des tarifs 2025. Cela, vous en conviendrez, ne donne pas le temps nécessaire pour mobiliser l'expertise de nos contacts locaux, en vue de la réunion du 24 octobre.

Il me semblerait donc de bonne gouvernance que cette délibération puisse être reportée à la première réunion de Commission permanente de 2025, sans que cela porte grief au maître d'ouvrage. C'est la première demande. Je pense que vous me répondrez en une fois.

La deuxième chose, c'est l'explication de notre position, sachant que je souhaite ici me faire le relais des professionnels du port, que nous avons eu, entre-temps, le temps de contacter. Ils nous ont tout de même fait part d'une opposition très nette...

M. LE PRESIDENT : Vous prenez l'explication de vote ?

M. EYMERY : Oui, on va tout faire en même temps. Je n'ai pas fait 4 minutes. Je ne sais pas, 2 minutes 09. Cela va, j'ai encore 1 minute 51.

M. LE PRESIDENT : Attendez, vous le prenez sur ce ton si vous voulez, mais vous n'êtes pas inscrit sur l'explication de vote. C'est pourquoi, au bout de 2 minutes, je demande confirmation.

M. EYMERY : Oui, mais la parole est libre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Oui, enfin, vous êtes le seul avec lequel on a toujours un problème, même au sein de votre groupe.

M. EYMERY : Je sais, vous avez une affection particulière pour ma personne.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas vraiment le terme qui s'applique, Monsieur.

M. EYMERY : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Il y a donc une opposition forte des usagers du port, en particulier sur la mise en place d'une partie variable, en plus de la partie fixe, et une demande d'une vraie réflexion de fond et d'un dialogue beaucoup plus constant entre la SEPD, le Conseil régional et les usagers.

Voilà. Maintenant que je me suis fait le porte-voix de ces professionnels, de manière qu'ils puissent être au courant que nous sommes des défenseurs constants de leurs intérêts, l'explication de vote, ce sera, pour être cohérents, puisque nous vous avons demandé de retirer cette délibération et de la reporter, nous ne participerons pas au vote, car nous ne voulons pas cautionner une irrégularité à la fois dans la convocation et dans l'absence de débat démocratique au sein du conseil portuaire.

Je vous remercie vivement de votre attention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON. Non, attendez ! Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, j'ai retrouvé. J'étais au bon endroit. Je suis toujours au bon endroit.

C'est une question d'ordre technique ou de forme, si je ne m'abuse. J'ai comparé avec la délibération de l'an passé, il y a peut-être une différence d'organisation de celle-ci. Je n'ai pas trouvé dans l'annexe, par exemple, les nouvelles propositions tarifaires sur des questions très précises, comme les terrasses aménagées, aménagées secondaires, terrasses mobiles, qui nous permettraient d'avoir une visibilité complète sur la politique tarifaire régionale en la matière. C'est une question technique, mais je pense que cela peut se régler par un échange de *mails*.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON. Vous n'allez pas faire un échange de *mails*, vous allez répondre.

M. COULON : Non, non. Je suis en train de regarder un message pour argumenter. Je n'en ai pas besoin.

M. LE PRESIDENT : Non, car il y a des fois où vous ne voulez pas répondre.

M. COULON : D'abord, Monsieur EYMERY, vous avez fait une première remarque sur le nombre de convocations annuelles par conseil portuaire. Il y a déjà eu une première convocation le 4 juillet. Faute de quorum, cette convocation a dû être reportée à la réunion du mois d'octobre, à laquelle vous faites référence. Ainsi, dans l'absolu, il y a eu deux instances.

Attendez, je vous donne des éléments. Vous ferez ce que vous voudrez, le tribunal administratif aussi. Je suis là pour vous rappeler des faits.

Dans la convocation du mois d'octobre, le 23, si ma mémoire est bonne, à peu près 3/4 ou 4/5^e des dossiers qui figuraient aux dossiers étaient déjà des dossiers communiqués antérieurement. On les comptera, mais c'est un fait. Il y avait déjà eu beaucoup de dossiers.

M. EYMERY : Non.

M. COULON : Ensuite, vous avez eu tort de « sécher » la séance. Vous n'êtes pas venu : « Je n'ai pas les documents, je ne viens pas », bon. Il se trouve que vous nous avez manqué.

M. EYMERY : C'est gentil.

M. COULON : Vous auriez pu entendre les débats et les expressions qui ont eu lieu lors de ce conseil portuaire et qui ne reflètent absolument pas ce que vous venez de dire. La parole étant libre, l'assemblée étant totalement... Pour moi, c'était une première fois au conseil portuaire. Je n'avais jamais assisté à cette séance. Il y a eu à la fois des oppositions, des remarques. Le dialogue était extrêmement riche et pas du tout policé. Les différentes corporations représentées ont vraiment fait état de leur appréciation. D'ailleurs, certains ont voté contre un certain nombre de résolutions.

Vous vous faites donc le porte-parole, je l'entends. En tous les cas, ils n'ont pas besoin de vous, puisque cela a été fait en votre absence. S'il y a des désaccords, en tous les cas, ils ont été clairement exprimés, mais ce n'est pas la majeure partie des débats où j'entendais des désaccords.

M. EYMERY : Vous permettez ?

M. LE PRESIDENT : A quel titre ?

M. EYMERY : Article 2.3, alinéa 5.

M. LE PRESIDENT : Pour quelle raison un rappel au règlement ?

M. EYMERY : Pour une mise en cause sur le fait que je m'exprime à la place des personnes.

M. LE PRESIDENT : C'est de droit.

M. EYMERY : Je vous remercie. C'est de droit.

Monsieur COULON, pour ce qui est de la réunion...

M. COULON : Approchez-vous du micro, on vous entend mal.

M. EYMERY : Vous ne m'entendez pas ?

Pour ce qui est de la réunion du 4 juillet...

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, pas de doubles mises en cause.

M. EYMERY : ...elle était prévue le 24 juin. Sept jours avant la réunion, elle est reportée du 24 juin au 4 juillet. Evidemment, il n'y a pas de quorum. Il n'y a donc pas eu de réunion. Vous me dites que, dans l'absolu, il y a eu la réunion, mais elle a été reportée, elle a été annulée. Une deuxième réunion était prévue au 17 octobre. Un mois avant, on nous la décale au 24 octobre. C'est-à-dire qu'aucune des dates du calendrier prévisionnel annoncé aux membres du conseil portuaire au mois d'avril n'a été respectée, en l'occurrence.

Ensuite, vous me dites et vous avez beau jeu de dire que nous n'étions pas présents, c'est un choix que nous assumons, et que les propos n'ont pas été ceux-là. Il se trouve que nous avons échangé avec des professionnels, qui nous ont fait part de leur opposition très ferme. Si nous avions voulu nous documenter, il aurait fallu que nous ayons un verbatim. Or, depuis le 24 octobre jusqu'au 28 novembre, il n'y a pas moyen d'avoir le verbatim du conseil portuaire.

Vous voyez donc que vous nous dites un certain nombre de choses dans l'absolu, auréolé du fait que vous étiez présent, que nous n'y étions pas, mais vous avez des inexactitudes. En particulier, il y avait 7 points de l'ordre du jour qui n'étaient pas à l'ordre du jour du 4 juillet, ce qui n'est pas mineur. Vous ne pouvez pas, dans l'explication que vous faites, travestir, en quelque sorte, la réalité.

Merci, Monsieur.

M. LE PRESIDENT : S'il y a un président de groupe qui me demande les présences des membres du Conseil régional dans certaines instances, je les transmettrai à qui de droit et l'on verra qui a été absent près de six fois.

Vote sur la délibération n° 2024.01883

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 4 :
Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

02 Relation avec les entreprises

01 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2024.01698 - Subvention startup allouée à Active Virtual Rehab (A.V.R) et prolongation de la durée du programme pour l'aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles de MARILOO

Vote sur la délibération n° 2024.01698

Adoptée à l'unanimité

02 – Consolidation financière des entreprises

2024.00510 - Groupe LAVOGEZ : sociétés 3D Bois et LAVOGEZ - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Vote sur la délibération n° 2024.00510

Adoptée à l'unanimité

2024.01298 - Entreprise LENER CORDIER - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation n° 2

Vote sur la délibération n° 2024.01298

Adoptée à l'unanimité

2024.01607 - Accord-cadre : « Mise en place d'un dispositif d'intelligence économique en région Hauts de France » - Affectation de crédits

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

J'aurais deux questions. Déjà, la CPME, apparemment, n'était pas au courant de l'emploi du cabinet ADIT dans le cadre de l'accord, devant donc mettre en place un dispositif d'intelligence économique. C'est la première question.

La deuxième, c'est que les missions confiées à ce cabinet, qui doit profiter de 80 000 euros alloués par cette délibération, sont des missions déjà accomplies normalement par les différentes structures qui servent la région, c'est-à-dire la CCI, la CMA, etc. Ainsi, la question qui se pose : à quoi bon engager ce cabinet ? Quel est l'intérêt ? Pourquoi ne pas allouer directement ces fonds aux structures existantes ou même à l'aide au développement des TPE-PME où, à mon avis, ce serait beaucoup plus utile ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas une nouvelle délibération. C'est-à-dire que la société ADIT a été choisie depuis plusieurs années par la région. Là, c'est une dotation qui vient justement finir notre marché en cours. On vous indique d'ailleurs, dans cette délibération, que l'on en relance un. A moins que la CPME ne soit pas au courant de tous les dispositifs que gère la région, y compris ceux que j'utilise en interne, je le regrette, mais ce n'est pas véritablement mon sujet.

Je vais vous expliquer à quoi sert ce dispositif. Il sert à la Direction des Entreprises. Lorsque la Direction des Entreprises est sollicitée, notamment par un territoire, et vous avez tout l'exemple d'un territoire qui lui dit : « J'ai une société qui veut s'installer chez moi. Pouvez-vous vous renseigner sur la solidité de l'actionnaire, voire parfois son caractère ? N'est-il pas un peu exotique ? » Comme vous l'avez dans l'annexe de cette délibération, nous utilisons régulièrement ce marché très faiblement doté, 60 000 euros en 2025, 20 000 euros en 2026 pour le moment, pour pouvoir faire ce que l'on appelle de l'intelligence économique, c'est-à-dire ne pas se mettre tout simplement dans les bras d'un escroc.

Cela, nous en avons besoin à la Direction des Entreprises, parfois, pour valider les interlocuteurs à qui nous avons affaire. Cela s'appelle de l'intelligence économique. Cela existe partout. Je pourrai l'expliquer, si vous le souhaitez, à la CPME, s'ils ne connaissent pas.

Vote sur la délibération n° 2024.01607

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01899 - Société La Fabrique à Roubaix (59) - Modification des conditions de remboursement du prêt régional

Vote sur la délibération n° 2024.01899

Adoptée à l'unanimité

2024.01902 - Société Everysens à Lille (59) - Modification des conditions de remboursement du prêt régional

Vote sur la délibération n° 2024.01902

Adoptée à l'unanimité

07 – Outils financiers

2024.01975 - Rev3 Capital : modification de la valeur de l'action

Vote sur la délibération n° 2024.01975

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Développement économique

01 – Ambitions HDF

2024.01949 - Association MEDEF Lille Métropole à Marcq-en-Barœul : programme d'activités 2024

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Cité de l'IA, une nouvelle subvention au MEDEF. Je regarde Monsieur MOTTE qui m'avait écrit la dernière fois. J'étais intervenue en début d'année sur la Cité de l'IA. Nous avons voté en 2023 une subvention de 95 000 euros, de mémoire, qui a été prorogée en 2024, donc en ce début d'année. Nous sommes ici sur une nouvelle subvention de 60 000 euros pour l'année 2024, qui sera prorogée en 2025, j'imagine, puisque, l'année étant déjà terminée, nous sommes sur l'examen du bilan 2023.

J'ai regardé le bilan que je trouve, dans la délibération, assez succinct. J'entends qu'il y a eu des petits-déjeuners. Il y a sans doute un écosystème très dynamique. Lorsque je compte sur l'ensemble des subventions attribuées, c'est-à-dire Etat, région et fonds privés, sachant que la part de financement public de cet écosystème économique est majoritaire, il y a donc, dans ce bilan, 7 petits-déjeuners, 4 ateliers et 3 journées d'information. Je vais caricaturer un peu, mais rapportés aux 275 000 euros au total, cela fait tout de même environ 20 000 euros l'atelier. J'entends qu'il y a des livrables, des *podcasts* ou autres, mais je chiffre tout de même.

Encore une fois, tout écosystème économique a son utilité. Je trouve que, majoritairement sur deniers publics, cela pose des questions, eu égard au nombre d'entreprises qui participent à cet écosystème. Les apports privés pourraient être plus importants, surtout dans un contexte, vous l'avez dit, Monsieur le Président, de restrictions budgétaires.

Je pose aussi la question des retombées économiques. J'ai regardé, il y a effectivement beaucoup de choses qui se passent d'un point de vue opérationnel, mais j'aimerais que l'on puisse aussi chiffrer. Ce sera sans doute un débat que l'on aura pendant le budget, les retombées économiques réelles de ce type de structures et de subventions. Je parle en matière de création d'emplois. Je trouve que cela manque un peu de ruissellement. Ce n'est pas ma théorie, je défends plutôt la redistribution. J'aimerais que, eu égard au contexte dans lequel nous sommes, on soit un peu plus attentif à tout cela.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette nouvelle subvention.

M. LE PRESIDENT : Frédéric MOTTE.

M. MOTTE : Vous revenez du Japon, Monsieur le Président. Je voudrais parler d'un tsunami. Le tsunami qui va nous arriver, c'est celui de l'intelligence artificielle. Cela va tout révolutionner, que ce soit les métiers, les façons de produire et autres, voire supprimer des métiers. Notre travail, ce n'est pas de créer de l'emploi, c'est de créer l'environnement favorable pour que l'emploi puisse se créer et que nos entreprises se développent et se transforment.

Pour l'instant, il n'y a que cette structure, qui est le MEDEF, qui a proposé un tel dispositif. S'il y en a d'autres demain, bien évidemment, on regardera cela avec intérêt, comme j'avais pu vous le dire, lorsque l'on voit le succès, et il va croissant. Sachez que nous avons eu l'occasion de les « titiller » un peu pour être encore plus exigeants. On a aussi réduit un peu la subvention. Je trouve qu'il y a justement un mieux, puisque les fréquentations et les retombées et autres s'améliorent. Comme toutes les structures, nous suivons cela avec beaucoup d'attention, mais nous voulons contribuer à créer cet environnement favorable et à accompagner nos entreprises, d'où ce dispositif.

M. LE PRESIDENT : Qui est en baisse, déjà, par rapport aux années antérieures, et qui va baisser l'an prochain. Compte tenu des choix qui auront été votés par le Parlement, on devra encore baisser.

Vote sur la délibération n° 2024.01949

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Actions transversales

2024.01300 - Réseau ALLIANCES : financement du programme d'actions 2024 et du World Forum for a Responsible Economy (WFRE)

Vote sur la délibération n° 2024.01300

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01848 - Participation de la région au projet INTERREG Europe LOTTI

Vote sur la délibération n° 2024.01848

Adoptée à l'unanimité

04 Artisanat

07 – Centres-villes – Centres-bourgs

2024.01649 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville - 3 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Monsieur le Président, juste une petite question. C'est un peu dommage d'avoir cette délibération aujourd'hui, puisque, comme cela nous a été dit en C4, cela concernait les Jeux olympiques. Ils sont un peu passés. Il aurait été bien que l'on puisse avoir cette délibération en amont.

Deuxièmement, comme je l'ai souligné lors de la C4, il est vrai que, quelque part, on se pose la question si cela est vraiment une animation pérenne pour les bourgs concernés, puisque cela a tout de même été dans le temps limité à une ou deux manifestations.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Marie-Noëlle DELAIRE.

MME DELAIRE : Ces aides aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » concourent, bien sûr, à l'attractivité des centres-villes. Si nous les aidons, c'est parce qu'elles répondent aux critères du dispositif. Les flux de personnes jouent un rôle crucial dans leur développement économique, social et environnemental, contribuent à faire des centres-villes attractifs et durables pour tous, non seulement le jour du passage de la flamme olympique ou du marché de Noël. On ne peut pas reprocher à ces communes de tout mettre en œuvre pour maintenir leurs commerçants, leurs artisans, donc des emplois, et redynamiser le commerce de centre-ville.

Vote sur la délibération n° 2024.01649

Adoptée à l'unanimité

05 Apprentissage

01 – Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00963 - Programme Nouvelles Chances 2025 - Attribution de subvention

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Pas de question, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2024.00963

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01655 - Approbation du rapport sur la politique Apprentissage 2023 de la région Hauts-de-France à l'attention de France Compétences, et de l'avenant 2024 à la convention financière 2022-2024 entre la région Hauts-de-France et France Compétences

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, concernant l'approbation du rapport sur la politique Apprentissage 2023 à l'attention de France Compétences et l'avenant en 2024, pour l'année 2024, un montant de plus de 7,8 millions au titre du financement des dépenses de fonctionnement des CFA et plus de 26 millions pour l'investissement, ce sont des sommes importantes qui ont été investies dans l'apprentissage ces dernières années. Pour autant, les chiffres des demandeurs d'emploi, des jeunes de moins de 26 ans, sont toujours inquiétants dans notre région. On est largement au-dessus du niveau national, avec 18,5 %.

La situation s'est un peu améliorée ces derniers temps, mais il faut peut-être s'inquiéter des années à venir. Cela pourrait être une priorité de notre politique régionale, dans les années à venir qui seront compliquées. Il faudra faire des choix et la jeunesse est un investissement important. J'insiste sur ce point.

M. LE PRESIDENT : On n'a pas l'intention de revenir sur la priorité accordée à la jeunesse.

Vote sur la délibération n° 2024.01655

Adoptée à l'unanimité

02 – Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.01613 - Mise en œuvre du plan d'intervention en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2024 phase 4 Investissements immobiliers et équipements pédagogiques

Vote sur la délibération n° 2024.01613

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2024.01233 - Attribution des projets 2025 dans le cadre de l'appel à projets Réussite des Apprentis

M. EYMERY : Une question.

M. LE PRESIDENT : Oui ?

M. EYMERY : Monsieur le Président, sur cette délibération « Attribution des projets 2025 dans le cadre de l'appel à projets Réussite des Apprentis », lors de la Commission Economie, nous nous sommes alarmés, mais c'est un constat malheureusement partagé, d'un taux de rupture de près de 30 % des apprentis. A qui la faute de tout cela ? Evidemment, on est dans du tripartite entre l'apprenti, l'employeur et le CFA. On peut imaginer que, peut-être, dans la politique du Conseil régional, il pourrait y avoir une sorte de bonus à ceux qui réduisent leur taux de rupture. Or là, on est dans l'attribution de projets 2025. Ce que nous lisons de cette délibération, si nous lisons bien, c'est tout de même d'allouer une somme supplémentaire de 821 000 euros pour justement éviter ces ruptures.

Vous comprenez ? On est dans un système où, normalement, celui qui a fait le contrat, il est là pour le réussir. Si l'on doit rajouter quelque chose pour qu'il le réussisse, cela signifie que l'on paie deux fois la prestation. Il y a peut-être des malus, il y a peut-être d'autres manières de gérer l'argent public, qui responsabiliseraient plus les parties. C'était un peu le sens de l'observation faite en commission auprès de Monsieur le Vice-président.

M. LE PRESIDENT : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Monsieur le Conseiller régional, je vais vous redire ce que j'ai dit en commission. C'est-à-dire que, vous avez raison, le taux de rupture est assez élevé. Il y a une part de responsabilité de l'employeur, un peu du CFA, mais c'est surtout l'orientation du jeune, qui choisit parfois une filière, mais ne s'est pas bien orienté. Deuxièmement, c'est l'entreprise qui l'accueille qui n'est pas en adéquation avec le jeune et ne l'accueille pas de la meilleure façon, ou c'est parfois le jeune qui n'a pas d'intérêt envers l'entreprise.

Attention, car le chiffre de la rupture, c'est 30 %, mais cela ne signifie pas que le jeune va rester sans rien. Cela signifie qu'il va peut-être changer d'entreprise, de CFA. Cela signifie aussi qu'il y aura un changement d'orientation et de formation. Le taux de rupture est analysé en profondeur. Aujourd'hui, notre vocation est de limiter ce taux de rupture pour que le choix du jeune se fasse le mieux possible. C'est pourquoi on a cette politique, qui rencontre un succès. Celles et ceux qui la mettent en place ont tout de même des signes encourageants sur la baisse du taux...

(Monsieur LECA s'exprime hors micro)

...sur le taux de rupture.

M. LE PRESIDENT : Attendez, je voudrais que Monsieur LECA puisse finir d'avoir sa vision, si cela ne vous dérange pas. Ensuite, vous pouvez reprendre la parole, Monsieur le Vice-président.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. DECAGNY : C'est tout de même un dispositif très apprécié par les CFA. Il y a aussi des freins psychologiques, de nombreuses choses. Il ne faut surtout pas arrêter ce dispositif qui accompagne. Maintenant, il nous faut vraiment regarder dans la dentelle les raisons de la rupture. On peut tout de même se satisfaire, car on est à près de 80 000 apprentis à ce jour. C'est-à-dire que l'on a rempli le contrat avec France Compétences, c'était notre objectif, de 80 000 apprentis à ce jour. Cela signifie, à partir des dispositifs que la région Hauts-de-France met en place, l'accompagnement des CFA et des entreprises, que la politique que nous menons satisfait le plus grand nombre.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2024.01233

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je voudrais tout de même rappeler, Monsieur EYMERY, que l'on est la seule région à avoir mis cela en place, la seule. C'est-à-dire que, lorsqu'il y a une rupture, on reprend l'apprenti de façon à trouver une autre solution, de façon qu'il n'y ait pas des personnes qui, après une mauvaise expérience, soient déçues et ne reprennent plus d'apprentis, et le chef d'entreprise et le jeune. On est la seule région à avoir mis cette idée en place, c'est-à-dire qu'on les reprend. C'est aussi cela, le coût. C'est cela qui est important. Cela permet justement de rebondir. Si l'on a des taux ici, dans la région, qui ne sont pas plus mauvais qu'ailleurs, car je ne veux pas dire « meilleurs qu'ailleurs », c'est en grande partie grâce à ce dispositif, qui est aussi très important psychologiquement.

Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur
--

01 Lycées

02 – Equiper les EPLE

2024.01745 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'équipements pédagogiques d'occasion pour le BAC Pro « Optique-Lunetterie » (en mode subvention) - Lycée professionnel Maximilien De Robespierre à LENS

Vote sur la délibération n° 2024.01745

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.01440 - Régularisation pour la clôture du compte LP Edouard LALO de LILLE

Vote sur la délibération n° 2024.01440

Adoptée à l'unanimité

2024.01597 - Conventions d'hébergement, de restauration et mise à disposition de locaux scolaires

Vote sur la délibération n° 2024.01597

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01820 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Vote sur la délibération n° 2024.01820

Adoptée à l'unanimité

2024.01832 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat n° 24001972 entre la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'Ecole Européenne Lille Métropole, Jacques Delors

Vote sur la délibération n° 2024.01832

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01879 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2024 (3° phase)

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Une nouvelle intervention sur ce complément de dotation de fonctionnement aux lycées publics de la région. Vous l'avez vu dans l'actualité, nous sommes sincèrement alertés par la situation de nos lycées. On a aujourd'hui l'établissement Faidherbe, reçu d'ailleurs au siège de région par votre majorité, que nos élus ont accompagné, qui alerte sur des dépenses concernant le centre de documentation, qui ne pourront pas être renouvelées pour l'année prochaine. On a tout un dossier sorti ce jour dans *La Voix du Nord*, pareillement, où l'on a des remontées très concrètes. On vous alerte, Monsieur le Président, je le dis sincèrement, depuis plusieurs mois sur le sujet, avec parfois, sur certains établissements, des fonds de roulement inférieurs à sept jours. On a aujourd'hui des choix cornéliens qui devront être faits dans certains établissements d'enseignement secondaire.

Bien sûr, on sait tous que le contexte budgétaire va nécessiter des choix, mais les lycées, c'est vraiment le cœur d'intervention de la région. C'est ce qui est visible par le citoyen, par les lycéens et par leurs parents. On alerte donc encore sur cette baisse de crédit. On aura le débat lors du budget. A côté, il y a des choix budgétaires qui pourraient être menés pour permettre de sanctuariser l'éducation secondaire. C'est important et primordial pour notre région et pour ses jeunes.

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Justement, c'est intéressant de parler du sujet de Faidherbe, car j'ai l'impression qu'il n'y en a pas à Faidherbe. En 2022, 464 000 euros pour la DGF. Dès qu'il y a eu la hausse de l'énergie, on est passé à 1,25 million, on a donc suivi cette hausse et accompagné ce lycée. Depuis, effectivement, cela baisse, tout simplement parce que l'énergie baisse. Il y a un moment, il faut être clair : on a accompagné, on a mis plus de 60 millions d'euros pour accompagner les lycées. Maintenant que cela baisse, d'un seul coup, il ne faudrait pas baisser.

Au lycée Faidherbe, depuis 2022, 1,85 million d'euros d'investissement, 1,85 million d'euros. L'année prochaine, pas loin de 500 000 euros investis dans ce lycée. La région est, bien sûr, au rendez-vous et continuera à investir dans les lycées, comme elle le fait partout et comme elle le fait à Faidherbe.

M. LE PRESIDENT : Juste un point, car j'ai lu dans cet article, pour lequel, si je ne me trompe pas, Laurent RIGAUD n'a pas été sollicité.

M. RIGAUD : Non.

M. LE PRESIDENT : Moi non plus. On donne donc la parole pour une version, c'est le droit. D'accord. C'est le droit de *La Voix du Nord*.

Quelle est l'année de référence ? Est-ce l'année où les tarifs de l'énergie ont explosé, après ce qu'il s'est passé en Ukraine, ou sont-ce les années d'avant ? C'est cela la question. La référence, est-ce 1,2 million ou est-ce plutôt 460 000 à 500 000 ? C'est cela la question. On n'est tout de même pas fou, on sait aussi que les tarifs de l'énergie ne sont pas forcément revenus au niveau juste avant l'Ukraine. Lorsque l'on me dit qu'il y a des baisses importantes, pour faire spectaculaire, par rapport aux années où ce n'était clairement pas la même chose... Regardez : avant l'Ukraine, 464 000 ; en 2024, 718 000. Où est la baisse ? D'accord, personne ne nous dit merci, parce que l'on est passé de 464 à 718. C'est vrai, il ne faut pas compter là-dessus, c'est notre travail. Cela fait partie des trois compétences obligatoires du Conseil régional ; 464 à 718.

Bien évidemment, si l'on veut alarmer, on dit qu'il y a une baisse. Oui, c'est vrai que lorsque l'énergie était multipliée par trois ou par cinq et que c'est revenu aujourd'hui à peu près à une situation normale, c'est vrai, personne ne nous dit que cela a augmenté par rapport aux années d'avant l'Ukraine. Personne ! Personne ! Au bout d'un moment, c'est bon ! Je fais des erreurs, je les assume, mais lorsque l'on est dans une situation qui est revenue à la normale, on a le droit de le dire également !

Maintenant, on ne pourrait pas donner sur le fonctionnement aux lycées, car on financerait l'investissement dans les lycées privés. Non, mais, et puis quoi encore ? Ce ne sont pas les mêmes budgets ! Je comprends que certains n'aient pas la même conception que moi de la liberté de choix, mais au bout d'un moment, cela suffit ! Si l'on veut un débat, c'est un débat politique que l'on a ici, mais on ne travestit pas la réalité. C'est aussi simple que cela.

Sur tous ces sujets, je vais vous dire une chose : je ne me ferai pas marcher dessus avec des contrevérités. C'est aussi simple que cela. On va répondre exactement dans la même veine, car, au bout d'un moment, cela commence à bien faire ! Je ne laisserai pas apparaître que l'on a une baisse importante, alors que l'augmentation a été le coût de l'énergie et que lorsque l'énergie revient à un autre niveau, il est normal. Ou alors, on reconnaît que, avant l'Ukraine, c'était 464 000 à Faidherbe et que, aujourd'hui, c'est 718 000. C'est aussi simple que cela.

Puis, il y a aussi autre...

Monsieur EYMERY, il y a un problème ? Un rappel au règlement ?

M. EYMERY : Non.

M. LE PRESIDENT : Que voulez-vous que je fasse ? Un cas personnel ? Une mise en cause personnelle ? Vous croyez que je ne vous vois pas ? Cela commence à bien faire, Monsieur.

Le dernier point, c'est sur les collèges. Les collèges, il y a certains établissements où la dotation baisse de 78 %. Les collèges, ce n'est pas la compétence de la région. Cependant, dans le titre de l'article, cela laissait penser que c'était nous. Au bout d'un moment, cela va bien !

Vote sur la délibération n° 2024.01879

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est quoi ? Un rappel au règlement ? Allez-y.

M. COUSIN : Non, mais simplement, et sans le moindre esprit de polémique, je suis, de la même manière, sollicité par un certain nombre de lycées de l'Arrageois, dont le lycée Gambetta, par exemple, qui doit aujourd'hui annuler tous ses voyages scolaires ou, en tout cas, 80 % des voyages scolaires.

(brouhaha)

MME MARTIN : C'est leur choix.

M. COUSIN : Encore une fois, ce que ressentent et ce que vivent les établissements dans la situation, c'est cela. A mon avis, il faut avoir une discussion avec les établissements en question, pour expliquer que vous n'y êtes pour rien, si c'est le cas, mais le vécu et le ressenti sont ceux-là. Aujourd'hui, les enseignants votent pour faire annuler les projets scolaires. Ce n'est pas un établissement, c'est tous les établissements qui nous sollicitent.

M. LE PRESIDENT : Oui, mais le coup de la « méchante région », je ne vais pas laisser passer. C'est bon.

Monsieur, un rappel au règlement ?

M. COULON : Oui, un rappel au règlement. Voilà l'exemple type du mélange des choux et des carottes. D'abord, Monsieur HUTIN, les dépenses de fonctionnement et les dépenses...

Attendez. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, ce n'est pas la même chose, *versus* « on finance les investissements dans le privé, donc on n'a pas de quoi payer le fonctionnement des établissements publics ». Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Voilà un exemple intéressant : les sorties et les voyages, ce n'est pas de notre responsabilité. Ce n'est pas nous. La vérité est là aussi. La vérité est là. Il faut rappeler ce qui relève de notre obligation, car il est tout de même assez énervant d'être pris pour des « cochons de payeurs » dans les conseils d'administration, certains : « Alors, il est où, l'argent ? » Cependant, lorsqu'on nous demande notre avis, on n'a pas la main sur la gestion de l'établissement. La réalité est là : la décentralisation n'est pas allée au bout.

Madame SADOUNE, je ne vous mets pas en cause, mais vous êtes en responsabilité dans votre commune. Vous savez comment cela fonctionne, le rapport aux établissements scolaires. Avec des écoles, c'est différent. Cependant, Monsieur COUSIN, vous avez vraiment pointé le sujet « on est obligé d'annuler des activités » que l'on n'est pas censé, nous, financer. Non, mais allô, quoi ! Allô ! A un moment, il faut demander ce qui relève de la compétence de la région. Ce n'est pas notre cas. C'est tout.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais rappeler aux présidents de groupe que si, sur ces bancs, un membre manque de respect à un autre membre, je proposerai une réunion des présidents pour que des mesures soient prises. Je le dis très clairement à tous les présidents de groupe, en l'occurrence à un en particulier, pour ce qui vient de se passer tout à l'heure. A bon entendeur !

02 Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.01578 - 2^e phase d'attribution des subventions Actions éducatives 2024/2025

Vote sur la délibération n° 2024.01578

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01925 - Expérimentation de la tenue unique dans les lycées des Hauts de France. Affectation de crédits complémentaires

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Mes chers collègues, Monsieur le Président, cette délibération concerne l'allocation de crédits supplémentaires pour l'expérimentation de l'uniforme dans deux lycées professionnels des académies de Lille et d'Amiens, à la suite d'une augmentation des effectifs scolaires : le lycée professionnel Antoine de Saint-Exupéry à Halluin et le lycée professionnel Robert Desnos à Crépy-en-Valois. Les tenues sont fournies gratuitement aux élèves, avec un coût maximum de 200 euros par tenue, cofinancé à 50 % par l'Etat. Initialement, le budget de l'expérimentation était à 150 000 euros par an, mais avec l'augmentation des élèves, un budget supplémentaire de 24 000 euros est alloué pour l'année 2024-2025, soit un total annuel de 174 000.

Mes chers collègues, vous en conviendrez, cette mesure ne répondra en rien aux problèmes de l'école. L'argent dépensé pour l'achat d'uniformes supplémentaires représente un gaspillage des ressources publiques, surtout dans un contexte d'austérité budgétaire que nous traversons, alors que les bâtiments des lycées nécessitent des rénovations pour l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage, pour réduire leurs émissions. On nous dit : « Cela ne dépend pas de nous, les choix que font les lycées ». Oui, mais si nous n'augmentons pas l'enveloppe budgétaire globale, et l'enveloppe budgétaire globale ne correspond pas aux attentes, je vous le dis, ces fonds n'auraient pas dû aller dans des tenues, mais être utilisés pour soutenir des

initiatives concrètes, notamment pour poser les questions sur les inégalités sociales, le renforcement des voyages scolaires ou le renforcement des programmes éducatifs inclusifs, qui soutiennent les élèves issus de familles à faibles revenus, par exemple.

Nous voyons donc bien que, dans cette délibération, il y a d'autres urgences auxquelles les établissements scolaires de la région sont confrontés, par un manque de moyens. C'est la raison pour laquelle, dans l'explication de vote, je vous le dis, nous voterons contre, car l'urgence dans nos écoles n'est absolument pas sur le focus de cette tenue, mais véritablement un besoin urgent dans la valorisation des programmes, de l'orientation et de l'accompagnement de nos élèves.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD, est-ce une bonne idée, l'uniforme ?

M. RIGAUD : Complètement. D'ailleurs, si l'on voit plus d'effectifs, c'est que cela a dû amener une plus-value. En tout cas, c'est une expérimentation. Une expérimentation mérite d'aller au bout. On fera par la suite une évaluation et l'on verra bien les décisions que l'on y prendra. Je m'y rends d'ailleurs pour la deuxième fois bientôt, dans une dizaine de jours.

Vote sur la délibération n° 2024.01925

Adoptée à la majorité

04 Enseignement supérieur

02 – Vie étudiante

2024.01817 - Dispositif d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Associations étudiantes

Vote sur la délibération n° 2024.01817

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 Aménagement du territoire

04 – Soutien aux communes

2024.01722 - Fonds d'intervention Inondations et Tempêtes : projets d'investissement

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Cette délibération, qui parle du Fonds d'intervention Inondations et Tempêtes, sur cette Commission permanente, concerne sept projets pour 126 000 euros. Encore une fois, on souligne le fait que la réactivité de ce

fonds est très efficace et, on le met en avant, qu'elle s'applique à un certain nombre de communes rurales qui ont des moyens, comme vous le savez, relativement faibles. On s'en félicite.

Par ailleurs, comme sur une délibération précédente en Commission 2, les situations budgétaires laissent penser que, avec l'augmentation visible de ce fonds d'intervention, on peut être inquiet sur le soutien dans les années à venir de ces petites communes. En tout cas, on souhaite que ce soit maintenu. Vraiment, la région trouve également tout son sens lorsqu'elle accompagne ces différentes situations dramatiques, qui se reproduisent malheureusement tout le temps.

Il y a un tout petit point un peu spécifique, puisque le point 7, c'est la remise en état d'un terrain synthétique à Watten. On l'a souligné à plusieurs reprises, mais dans certains secteurs soumis à inondations respectives qui vont revenir, les terrains synthétiques, qui peuvent avoir un certain intérêt, y compris d'un point de vue écologique, ne sont pas du tout adaptés, car ils sont soumis à des dégradations beaucoup plus grandes que des terrains naturels.

Merci.

J'en profite pour dire que j'annule mes deux interventions qui suivent en Commission 6.

Vote sur la délibération n° 2024.01722

Adoptée à l'unanimité

09 – Prospective et stratégies territoriales

2024.01856 - Subvention au titre de la convention partenariale d'objectifs 2022-2025 entre la région et les Agences d'urbanisme du Réseau Urba 8 et au titre de leur programme partenarial d'activités pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.01856

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01948 - Conventions territoriales d'exercice concerté des compétences au titre de la solidarité des territoires et de l'aménagement et développement durable du territoire entre la région et les 5 départements des Hauts-de-France 2025-2030

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Sur les conventions territoriales d'exercice concerté de compétences entre la région et le département, vous allez me dire qu'il n'y a rien d'exceptionnel dans cette délibération formellement, car cela rappelle que le département est chef de file des solidarités territoriales. La région est chef de file en matière d'aménagement du territoire *via* le SRADDET, qui est son bras armé ; un bras armé que l'on aimerait plus musclé, pour notre part, notamment sur le côté de la sobriété foncière ou de la mobilité durable. Cela correspond bien au périmètre actuel des compétences attribuées aux collectivités et cette convention consolide le rôle de chacun. Soit.

La logique de cette convention, c'est de clarifier la gouvernance, de disposer d'un outil de lissage des projets. Sur le fond, c'est là que réside peut-être le principal intérêt de ce dossier, c'est que cela permet d'établir un calendrier partagé, puis aussi de faire des projets communs entre les collectivités sur toute une série de domaines, notamment un domaine qui est souvent évoqué ici, du moins par ma voie, c'est la question du domaine du soin, santé et offre de soins, notamment. Cette question pourrait être un levier, cette question des maisons et centres

publics de soins. On l'a évoqué avec la CABBALR la fois précédente. Cela pourrait être une piste de se saisir de cette convention pour généraliser ce genre de projets.

C'est mon deuxième point aussi, c'est la question des financements. Vous allez me dire que c'est là où cela coince, peut-être, pour développer et massifier ce genre de projets communs, département et région. C'est : qui paie, qui est le maître d'ouvrage, qui est le porteur de projet ? Dans la convention, il est stipulé que les parties prenantes peuvent intervenir de manière simultanée et cumulative sur des projets partagés qu'ils jugeront structurants. Si demain nous jugeons structurant, dans certains territoires, de généraliser cette question des centres publics de soins, aurons-nous les reins suffisamment solides au niveau financier, dans le contexte actuel qui est le nôtre, pour généraliser ces projets ? Question rhétorique. Dans ce cas, cette convention risque d'être une coquille assez vide, malheureusement. Je le déplore.

Quels moyens, en effet, c'est la question que j'adresse peut-être à la vice-présidence, comment peut-on, avec le département, dans le cadre de la CTEC, qui a donné... Qu'a donné cette dernière convention...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. POIX : ...pour mettre – je termine –, la convention, un caractère opérationnel, lui donner un caractère opérationnel. Quels moyens ?

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01948

Adoptée à l'unanimité

03 Rénovation urbaine

2024.01767 - Prises de participation de la SAEM Société de Développement du Dunkerquois (S3D)

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Rien de très important sur cette délibération. Juste dire que, évidemment, on vote pour.

Deux alertes, peut-être, de la Chambre régionale des comptes : un rapport du 8 novembre 2022 sur cette Société de Développement du Dunkerquois. Comme on prend des parts, peut-être alerter sur ce sujet. Ce rapport dit que l'activité de la S3D connaît depuis 2017 un net recul de ses opérations d'aménageur, car elle subit la concurrence d'une autre société publique locale, avec laquelle elle mutualise des moyens. Dans ce contexte, le rapport préconisait l'adoption d'un plan stratégique. Maintenant que l'on va faire partie de cette société locale, peut-être voir si un plan stratégique, depuis 2022, a effectivement été mis en œuvre.

J'en profite pour interpeller également, puisque l'on est sur le développement du Dunkerquois, sur la situation et l'annonce d'ArcelorMittal, concernant le site de Dunkerque, de suspendre leurs investissements dans le cadre du projet de production d'acier décarboné. On sait très bien que la sidérurgie européenne est actuellement en crise, mais c'est aussi le résultat d'une stratégie commerciale agressive, notamment du Brésil et de l'Inde. Nous avons rencontré, comme beaucoup ici, les syndicats et le directeur de site pas plus tard que la semaine dernière, avec Thomas PELLERIN-CARLIN, député européen PS-Place publique. Si la réponse est au niveau européen, notre réaction est tout de même attendue, car la région, via REV3, a largement investi et fait la promotion de la production d'acier décarboné. Aujourd'hui, ArcelorMittal mettrait en suspens ses investissements sur ce site. Ce

serait, vous le savez, une catastrophe et à rebours de l'histoire économique que l'on raconte sur le littoral, en particulier le Dunkerquois.

Ainsi, avoir votre réaction sur ce sujet. Nous vous saisisons, dans les prochains jours, de cette situation de manière un peu plus précise.

M. LE PRESIDENT : Juste un point : on en a parlé la semaine dernière. Je ne sais pas si vous étiez encore là, mais on en a parlé la semaine dernière, sur le sujet.

On n'a pas manqué de se manifester auprès d'Arcelor. Le vrai sujet, je l'ai dit et je le redis, vous vous mettez aussi à leur place, 1,6 milliard, si vous n'avez pas la visibilité de la Commission européenne et la visibilité de l'Etat, comment faites-vous ? C'est aussi simple que cela. De toute façon, tout le monde a besoin d'acier « vert ». On sait notamment que, après les batteries électriques, on aura la nécessité, pour les constructeurs automobiles, d'avoir recours à l'acier « vert ». La décarbonation sera donc indispensable.

La seule chose, la Commission européenne, pardonnez-moi, entre le moment où elle a été élue et maintenant, il se passe un peu plus de temps qu'avec la transition américaine. C'est seulement là, en début de semaine, qu'a été validée la nouvelle Commission votée par le Parlement.

J'ai l'intention, d'ailleurs, de voir avec Monsieur SEJOURNE pour faire le point sur un certain nombre de dossiers. Maintenant qu'il est intronisé, j'ai justement demandé à le rencontrer.

Deuxièmement, pour le gouvernement, avec un certain nombre d'élus, toutes tendances politiques, d'ailleurs, de nombreuses tendances politiques ont aussi signé une tribune appelant le gouvernement à confirmer ses engagements sur la décarbonation. Cela a été fait, tout simplement, car les dirigeants d'Arcelor m'avaient dit : « Il faut que l'on ait une visibilité nationale et une visibilité européenne ». C'est aussi simple que cela. De toute façon, s'il n'y a pas de décarbonation, ils ne pourront pas continuer à vendre de l'acier « vert », notamment pour l'industrie automobile.

Vote sur la délibération n° 2024.01767

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Adopté à l'unanimité.

Juste un point, car on était sur la rénovation urbaine, on est donc sur l'économie. Comme tous les sujets, on le voit bien, notre région est aujourd'hui touchée par les plans sociaux, comme l'ensemble. J'ai vu un article du *Monde*, l'autre jour, qui disait que, pour l'instant, on était moins touché que d'autres. J'aimerais effectivement que cela dure.

Il y a la question sur Valeo, où le plus important maintenant est que les salariés concernés retrouvent du travail. Même si les entreprises ont des moyens importants, ce n'est pas la façon dont seront négociés un PSE ou les indemnités, les personnes veulent travailler. C'est effectivement, on le voit bien, la même chose avec Arcelor sur Denain. Je parle de la région, bien évidemment. Je sais aussi qu'il y a la préoccupation des élus de Reims.

On a aussi eu une annonce qui a été faite sur Nestlé, qui passe en revue de détail ses projets et qui va chercher un repreneur pour le site de Cereal Partners. Enfin, Nestlé, ils n'ont pas intérêt à faire les choses à l'économie ou à faire semblant, car, pardonnez-moi, ils sont « pleins aux as ». A chaque fois qu'ils ont eu à gérer des dossiers, il a fallu leur tordre le bras pour qu'ils fassent plus que le minimum. Sur ce dossier comme sur les autres, il n'est pas question qu'ils cherchent à passer au travers des gouttes et qu'ils n'honorent pas leurs engagements. Quatre mois, d'ailleurs, je trouve que c'est un peu court pour trouver les moyens de trouver un repreneur.

Sur tous ces sujets, on continuera à se battre, comme on l'a fait à chaque fois. Même sur des dossiers dont personne n'a parlé ici depuis des mois ou n'a jamais parlé, on continue à faire le suivi, pour que l'on puisse retrouver du travail à chaque cas. J'étais notamment sur le site AGFA. Sur tous les salariés concernés, aujourd'hui, il n'y en a que 12 qui n'ont pas retrouvé un emploi ; 12.

04 Logement

2024.01962 - Affectation complémentaire sur le programme AREL 2024

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Sur l'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL), vous nous proposez de compléter le financement de cette aide, donc une enveloppe globale qui avoisine les 5 millions d'euros. Signaler que le portail pour cette aide a été fermé le 6 octobre. Je n'ai pas compris si cette enveloppe permettait de le rouvrir ou si c'était pour épurer les dossiers précédents.

Reparler aussi du Service public de l'efficacité énergétique. On a eu un conseil d'administration ce matin avec Monsieur MOTTE. Ce soutien de la région est apprécié et une équipe qui va continuer à se développer. Une action innovante qui est même reconnue au niveau national, voire européen.

Sur ce dispositif d'aide individuelle, pensez-vous continuer à le développer dans les années qui viennent ? Ne serait-il pas temps de faire peut-être un bilan et de voir comment l'intégrer dans les pactes territoriaux proposés par France Rénov', dans le domaine du logement par l'Etat ? Est-ce une perspective intéressante ou non ?

M. LE PRESIDENT : Si l'on y voyait clair sur MaPrimeRénov', ce serait bien. Les choses ne peuvent pas rester en l'état. C'est un maquis comme ce n'est pas permis. On met du personnel à disposition, personne n'y connaît rien. Franchement, il serait temps que cela s'organise un peu mieux.

1962, Arnaud DECAGNY ?

M. DECAGNY : Monsieur le Conseiller régional, en 2024, 516 dossiers ont été déposés. On sollicite une enveloppe de 360 000 euros pour honorer nos engagements en 2024. Nous verrons en 2025, en fonction des engagements budgétaires, de quelle manière nous allons soit développer cette politique, soit la revoir.

Vote sur la délibération n° 2024.01962

Adoptée à l'unanimité

05 Politique Rev3

01 – Energies et transitions énergétiques

2024.01704 - Création d'une unité de méthanisation EURAMETHA technocentre régional de la filière biométhane

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN, vous êtes encore inscrit. Non, vous m'aviez dit la Commission 6, vous aviez retiré vos interventions.

Vote sur la délibération n° 2024.01704

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.01743 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ARKEMA à FEUCHY (62) : Signature de la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits sur les habitations et consignation de la quote-part financière à la charge de la région

Vote sur la délibération n° 2024.01743

Adoptée à l'unanimité

2024.01753 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans un projet de production d'énergies renouvelables sur la Zone d'Activités Economiques La Clef des champs sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une affaire dans le Saint-Quentinois. C'est simplement pour rappeler que, une fois de plus, les panneaux photovoltaïques proviennent essentiellement de Chine. Là encore, ne serait-ce que le bilan carbone pour les amener jusqu'en Europe et en particulier en France contrarie l'effet que devrait induire l'utilisation de ces panneaux photovoltaïques. Nous serons donc contre.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.01753

Adoptée à la majorité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de Rev3

2024.01694 - Projet européen GEAR UP ! : première session d'attribution des subventions et évolution du règlement d'intervention

Vote sur la délibération n° 2024.01694

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés

07 Europe, fonds structurels

01 – Actions européennes

2024.01834 - Modification du budget de la subvention de fonctionnement 2024 accordée au GIP Europe en Hainaut

Vote sur la délibération n° 2024.01834

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Programmation européenne

2024.01836 - Projets collaboratifs – Modifications de conventions types - Programme régional FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2024.01836

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 7 : Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)
--

01 Culture

01 – Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.01791 - Convention d'application financière 2024 entre le CNC, l'Etat et la région Hauts-de-France (axe 1 - opérateurs structurants)

Vote sur la délibération n° 2024.01791

Adoptée à l'unanimité

02 – Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.01780 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel et éducation artistique et culturelle)

Vote sur la délibération n° 2024.01780

Adoptée à l'unanimité

02 Sports

01 – Rayonnement du sport

2024.01629 - Soutien aux manifestations sportives - 17 opérations - 17 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.01629

Adoptée à l'unanimité

2024.01818 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (3 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2024.01818

Adoptée à l'unanimité

04 Communication

2024.01884 - Dépôt de la marque « Hauts-de-France Mobilités » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle

M. LE PRESIDENT : Vous ne voulez pas faire une explication de vote ? Non ? D'accord.

Vote sur la délibération n° 2024.01884

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Relations internationales

01 – Diplomatie économique - Partenariat

2024.01600 - Participation de la région Hauts-de-France au programme INSPIRE (Ukraine) financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Je vais faire l'intervention et l'explication de vote en même temps.

Cette délibération détaille la participation de notre région au programme INSPIRE financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui vise à soutenir l'Ukraine dans ce contexte terrible de guerre, dans lequel nous sommes. INSPIRE est un programme de coopération qui est décentralisé, qui vise à structurer véritablement les actions pour la paix en Europe de l'Est, qui est soutenu par la France et coordonné par des réseaux régionaux, comme Lianes Coopération.

La région, elle, s'engage à diverses activités, telles que la consolidation du partenariat avec l'oblast que l'on a reçu la semaine dernière, l'accueil et l'envoi de délégations d'élus et de jeunes, la participation à des forums et des groupes de travail avec d'autres collectivités territoriales françaises. Cette coopération est cofinancée. Elle cofinance des projets à hauteur de 30 % avec un maximum de 15 000 euros par projet. La région doit contribuer

à au moins 30 % des coûts. La région doit donc soumettre des fiches d'action, des bilans pour chaque projet, avec une volonté réelle de montrer cette coopération.

Je vous le dis, mes chers collègues, la construction d'un partenariat entre notre région et l'oblast en Ukraine, ce qui s'est fait en plénière la semaine dernière a été, selon moi, une initiative qui n'est pas seulement historique, qui n'est pas seulement symbolique, elle est cruciale. Elle est cruciale pour envoyer un message très fort sur cette paix durable. Elle est cruciale aussi pour envoyer un message sur le fait qu'il est véritablement temps de tisser et de renforcer les liens culturels, de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et une solidarité qui sont essentielles entre les différentes régions.

L'Ukraine a besoin aujourd'hui de se reconstruire, certes, par des liens économiques, certes, par une coopération renforcée avec des partenariats qui visent à transférer le maximum de connaissances, de technologies, d'investissements nécessaires pour reconstruire ses infrastructures, pour revitaliser des communautés, pour stimuler leur économie locale, mais aussi pour reconnaître notre région, qui a toujours été une région de solidarité. Notre région a toujours été une terre de la dignité et une terre de l'humanité. C'est la raison pour laquelle ce partenariat illustre l'engagement des régions européennes dans un soutien qui est réel, mutuel, et qui ne tisse pas seulement une coopération, mais une amitié, une amitié européenne qui plaide pour cette Europe unie et solidaire face à des défis extérieurs.

C'est la raison pour laquelle nous voterons pour et nous sommes très fiers de cette délibération.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2024.01600

Adoptée à l'unanimité

02 – Energie pour l'Afrique

2024.01881 - Avenants pour la poursuite de 4 projets dans le cadre du dispositif Acteurs de l'énergie pour l'Afrique

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Dans un contexte qui va viser à l'austérité budgétaire pour les régions, nous rappelons que l'histoire de notre région, anciennement Nord – Pas de Calais et Picardie, est très liée à l'immigration, très liée à une sorte de solidarité internationale, qui est notre histoire et notre terroir patrimoine. On doit s'enorgueillir de poursuivre ce genre de politique, qui vise en l'occurrence à poursuivre cette politique « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique ». Elle permet à la fois à des entreprises régionales de fonctionner à l'international et elle permet une coopération, d'amener un peu de notre savoir-faire en Afrique, une meilleure connaissance sur l'énergie et des moyens qui permettent vraiment une promotion là-bas. On sait que ces politiques seront mises en grand danger dans les semaines et les mois qui viennent. On vous encourage vraiment à les poursuivre, car elles font la fierté et la particularité des Hauts-de-France.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01881

Adoptée à la majorité

06 Tourisme

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2024.01660 - Arrêt de l'appel à projets permanent sur les priorités régionales d'intervention touristique

Vote sur la délibération n° 2024.01660

Adoptée à l'unanimité

04 - Attractivité

2024.01849 - Fonds Tourisme de Savoir-Faire - Audits préalables

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN. Non ?

Vote sur la délibération n° 2024.01849

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

02 Santé

01 - Santé

2024.01615 - Soutien au projet d'extension de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Sinceny et au projet de création d'une antenne au centre de santé polyvalent intercommunal de la CABBALR sur la Commune de Gauchin-Légal

Vote sur la délibération n° 2024.01615

Adoptée à l'unanimité

2024.01982 - Modification du cahier des charges de l'appel à projets FEDER « Amélioration de l'offre de services publics dans les domaines de la santé à travers le financement d'équipements publics » (OS5-PI7-OS 5.2 Action 1 catégories 1 et 2) et ouverture d'une nouvelle vague de dépôts de candidatures conformément au cahier des charges initial

Vote sur la délibération n° 2024.01982

Adoptée à l'unanimité

03 Action sociale

04 - Illectronisme

2024.01860 - Appel à initiative reconditionnement, réemploi et réparation d'équipement informatique : répartition de l'enveloppe et convention de restitution avec l'ANCT

Vote sur la délibération n° 2024.01860

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

<p>Commission n° 10 : Agriculture et agroalimentaire</p>

01 Agriculture

01 - Elevage

2024.01235 - Aide exceptionnelle à une exploitation agricole

M. LE PRESIDENT : J'ai comme inscrits Alexandre COUSIN et Paul-Henry HANSEN-CATTA.

M. COUSIN : Cette délibération concerne une exploitation agricole, qui a connu un cas de botulisme très important sur ses vaches, qui a occasionné plus de 90 000 euros de perte financière estimée. Premièrement, on soutient cette délibération. Deuxièmement, on « met en garde » quant à la situation qui, dans un contexte où les crises sanitaires sont malheureusement de plus en plus grandes dans le monde agricole, pourrait nous mettre en difficulté sur la capacité à suivre toutes les exploitations, ce qui, dans un contexte financier très positif, pourrait être possible et qui, demain, on l'entend bien, sera de plus en plus difficile.

Bien évidemment, étant donné la crise du milieu agricole, on soutiendra cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Monsieur le Président, nous soutiendrons d'autant plus cette délibération qu'elle concerne une entreprise familiale, donc typique de ce qu'est l'agriculture française et de son potentiel. Entreprises qui sont malmenées depuis plus de 50 ans en raison d'une politique européenne très directive et des logiques de cogestion entre les gouvernements passés et le syndicat majoritaire.

Je voudrais vous citer une phrase à ce propos, et j'en aurai terminé : « Avec les primes, on nous mène par le bout du nez. L'ouverture des frontières va nous ruiner. La tension des prix est le principal facteur d'appauvrissement, donc de la disparition des agriculteurs. » Cela date de 1991. C'était le président, alors, de la Coordination Rurale, Jacques Laigneau.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01235

Adoptée à l'unanimité

04 – Filières valeur ajoutée

2024.01647 - Délibération modificative : 4 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN ? Non ? D'accord.

Vote sur la délibération n° 2024.01647

Adoptée à l'unanimité

2024.01706 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes « CAP FIL'AGRI » : présentation de deux projets

M. COUSIN : J'interviens.

M. LE PRESIDENT : Je m'y perds, Monsieur COUSIN. Restez inscrit sur tout, alors. C'est plus simple.

M. COUSIN : Désolé.

M. LE PRESIDENT : Non, ne soyez pas désolé. C'est juste pour savoir.

M. COUSIN : Nous allons ici également soutenir cette délibération, qui concerne le soutien à la filière du miel de tilleul en Picardie. C'est une filière très efficace, productive, qui produit un miel d'excellente qualité. En amenant aussi un petit bémol sur le tilleul : le tilleul, dans le cadre du réchauffement climatique, est en difficulté dans certaines forêts, car il a besoin de beaucoup d'eau pendant les périodes de sécheresse. Il est sans doute nécessaire d'accompagner les forêts et les espaces forestiers, qui contiennent beaucoup de tilleuls, dans le maintien de ces essences, en ayant une attention particulière. En effet, dans les Hauts-de-France, le tilleul, encore une fois, est de plus en plus – c'est constaté par les exploitants forestiers – en grosse difficulté. C'est dommage, car c'est sans doute l'un des miels les plus intéressants que l'on fasse en région Hauts-de-France.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.01706

Adoptée à l'unanimité

2024.01799 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes « CAP FIL'AGRI » : Structuration d'une filière chanvre en circuits courts avec des débouchés dans les filières alimentaire et bâtiment

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, un avis favorable à cette structuration de la filière d'isolants biosourcés, mais qui pointe tout de même l'absence d'une ligne conductrice forte en environnement de la région. La note sur la contribution à la feuille de route REV3 montre la contradiction et l'absence aussi de cette ligne conductrice, justement, puisqu'il est indiqué que les débouchés du chanvre local permettent également une sobriété carbone, par exemple, par la substitution, à la place de la laine de chanvre, de la laine de verre ou de roche, qui est, on le sait, très émettrice de CO₂ au niveau de sa production.

Cette filière de la laine de roche, qui doit faire fondre la pierre à 1 000 degrés, mais à qui le Conseil régional a donné 2 millions d'euros il y a quelques années, on s'était opposé ici, au niveau du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi, alors que, en contrepartie, vous donnez seulement 59 000 euros à cette filière de matériaux biosourcés. On aurait voulu un rapport inversé, si vous le permettez, sur cette échelle de valeurs.

Permettez-moi aussi d'utiliser le temps qui m'est donné pour rappeler notre soutien aux élus mobilisés contre le projet Rockwool, qui, à notre sens, ne rentre pas dans le cadre de REV3. Cette production de 100 000 tonnes de laine de roche qui est prévue va à rebours même de la logique REV3, qui est celle de la filière biosourcée. Saluons ici Arnaud SVRCEK, le maire de « Courmelles-lès-Lens »... Courmelles, pardon, car « Courmelles-lès-Lens », c'est autre part ; Courmelles, qui a d'ailleurs gagné sa première manche, puisque la Cour d'appel de Douai avait accepté qu'il refuse le premier permis de construire en 2019. Plutôt que cette filière du passé, choisissons cette filière des matériaux biosourcés. Elle ne sera pas moins créatrice d'emplois, au contraire, et elle rémunérera mieux les agriculteurs, puisqu'elle est adossée à une filière agricole dans notre région, qui en a besoin.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Marie-Sophie, qui s'investit particulièrement sur ce dossier.

MME LESNE : Monsieur POIX, je vous remercie tout simplement de mettre en exergue la qualité du projet que nous soumettons à votre approbation, puisqu'il s'agit résolument de se tourner vers l'avenir et de soutenir les matériaux biosourcés, en l'occurrence la culture du chanvre, dont il ne nous a pas échappé, depuis déjà 2 ans, qu'elle était en plein développement. Nous avons soutenu les premières machines qui permettent de récolter le chanvre. Nous avons ainsi contribué à structurer fortement la filière dans notre région.

Vous voyez ici cette délibération, qui n'est qu'une délibération parmi tant d'autres en faveur de cette filière, qui est un CAP FIL'AGRI. Elle a donc vocation à durer sur quelques années, puisqu'il s'agit de structurer la filière. Ainsi, la somme que vous soulignez comme étant faible me semble plutôt rondelette, au regard de la pluriannualité de notre engagement, mais aussi de l'effet démultiplicateur de notre aide, qui va permettre de structurer les choses dans la durée, de massifier cette production et aussi cette relocalisation de l'utilisation du chanvre pour la filière textile, comme pour la filière de matériaux biosourcés. C'est une façon d'impliquer aussi tout l'écosystème du bâtiment autour de l'utilité de ce matériau, pour les bâtiments que nous construirons à l'avenir.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Christophe COULON.

M. COULON : Une petite explication de vote, pas sur la stratégie filière, Marie-Sophie LESNE a été parfaitement claire, mais pour une sorte de contradiction, quelque part. C'est un dossier qui est dans l'Aisne, le dossier Rockwool. Certes, je comprends parfaitement le prisme qui est d'aller dans l'utilisation de matériaux sobres, décarbonés, et de ne pas aller au-delà des ressources de la planète.

Cependant, allez faire un tour chez les bailleurs sociaux. J'ai été assez surpris, au moment du débat Rockwool sur l'Aisne. En réalité, les bailleurs sociaux, dont les moyens sont limités – il faut peut-être revoir leurs moyens –, sont en train de rénover un nombre considérable de logements, et uniquement avec de la laine de roche, à chaque fois. Non, mais c'est vrai. Il est donc difficile de voir les contraires. La réalité est que, certes, la situation n'est pas satisfaisante, vous venez de l'exprimer. En contrepartie, la massification possible et l'accès financier à ce matériau permettent tout de même d'isoler les personnes qui sont dans le logement social. Sans cela, sincèrement, au moment où l'on parle, ce serait absolument impossible pour les bailleurs. Ils n'en auraient pas les moyens.

M. HUTIN : C'est un choix industriel.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

C'est intéressant. On est passé vite. On a oublié de dire, tout à l'heure, que le miel de tilleul de Picardie devrait obtenir le label IGP au début de l'année 2027. Un peu de miel dans ces débats n'est pas non plus inutile, et un peu de tilleul le soir pour faire du bien à la voix ou calmer certains.

Vote sur la délibération n° 2024.01799

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité. Le miel rassemble, le chanvre aussi, visiblement.

06 – Diversification agricole et non agricole

2024.01712 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2024.01712

Adoptée à l'unanimité

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2024.01638 - Accueil, accompagnement et suivi des nouveaux installés : soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n° 2024.01638

Adoptée à l'unanimité

2024.01864 - Aide exceptionnelle à 7 jeunes agriculteurs, non bénéficiaires de la DJA et de l'ARSI, en difficultés économiques susceptibles de remettre en cause leur projet d'installation

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération, qui vise à fournir une aide exceptionnelle à sept jeunes agriculteurs qui n'ont pas pu bénéficier de la DJA et de l'ARSI, en préambule, j'aimerais dire que lorsque l'on est agriculteur, et je suis bien placé pour le savoir, parfois, le suivi administratif est très compliqué. Bien évidemment, on peut se faire déborder par un certain nombre de situations administratives et par des retards administratifs.

Malgré tout, dans cette situation, en l'occurrence, de ces sept jeunes agriculteurs, c'est apparemment très lié au Covid-19. Il faut faire attention à ce que cette situation ne devienne pas la norme. C'est-à-dire qu'il y a des réglementations, il y a une méthodologie que la région applique d'une manière générale. Nous allons voter pour cette délibération, car, encore une fois, on sait que ce sont sept vies qui peuvent être mises à mal par le non-soutien de ce projet, comme lorsqu'un commerce ferme. En l'occurrence, c'est le rôle de la région de les soutenir. Néanmoins, attention à ce que ce genre de situation ne devienne pas la norme.

M. LE PRESIDENT : Cela permet d'éviter que certains se retrouvent avec de plus grandes difficultés.

Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Je voulais simplement préciser, comme cela a déjà été dit en commission à Monsieur RICHARD, qui a fait le même genre de remarque, que l'on est ici au bout du bout de toute une programmation de bénéficiaires de la DJA qui n'ont pas pu, pour des accidents de parcours rares, car on manie tout de même la DJA, plusieurs centaines de DJA par an. Nous avons récolté du stock de dossiers en avril 2023 de la part de l'Etat. Nous avons trouvé, dans le tas, des dossiers qui n'avaient pas forcément bénéficié de toute l'attention au moment requis de la part de l'agriculteur ou de l'administration.

In fine, il reste sept jeunes agriculteurs qui perdent la totalité de la DJA. Il nous est donc apparu opportun d'intervenir pour ces sept cas. C'est pour solde de tout compte pour la programmation précédente. On peut donc considérer que le risque, que vous mettez en évidence, de réitération de ce besoin de financement est nul. Je vous rassure donc sur ce sujet. Cela nous permet de leur amener 12 000 euros, ce qui correspond à l'ARSI, mais aussi à la DJA de base forfaitaire. C'est donc une façon de leur dire qu'ils n'ont pas tout perdu et de les rattraper, pour qu'il n'y en ait pas un seul au bord du chemin.

M. LE PRESIDENT : J'ai saisi le ministre précédent, pour que l'on mette un terme à la déchéance au bout de 2 ans. Avez-vous eu une réponse ? Pas moi. A part relancer auprès de la ministre actuelle, on prend donc ces dispositions afin que personne ne soit perdant. Il est vrai que ce n'est pas le meilleur système. Normalement, on serait dans un système logique, avec une autorisation d'Etat. Toujours est-il qu'on le fait.

Vote sur la délibération n° 2024.01864

Adoptée à l'unanimité

09 - FEADER

2024.01381 - FEADER - PSN 2023-2027 - dotations ASP contreparties PSN

Vote sur la délibération n° 2024.01381

Adoptée à l'unanimité

2024.01798 - FEADER -prolongation de l'appel à projets Aide aux Jeunes Agriculteurs 2024 et modifications de certaines dispositions du cahier des charges

Vote sur la délibération n° 2024.01798

Adoptée à l'unanimité

2024.01862 - FEADER - Prolongation des délais relatifs à la demande d'acompte sur l'appel à projets 2024 MAEC Forfaitaire - Transition des Pratiques

Vote sur la délibération n° 2024.01862

Adoptée à l'unanimité

03 Pêche

01 - FEAMP

2024.01635 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 7 dossiers

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération, qui concerne le soutien de sept dossiers liés à la pêche et à l'aquaculture, nous allons voter pour tous les projets, sauf l'opération 6. Vous allez comprendre pourquoi. Il s'agit d'une opération sur l'élevage de silures. Le silure est une espèce invasive, qui pose de nombreux problèmes dans les rivières des Hauts-de-France, mais d'une manière générale dans les rivières européennes. On trouve peu pertinent, au vu du risque que ces poissons se retrouvent malgré tout dans les rivières – alors, c'est un risque mesuré et peu important, mais il existe tout de même –, de soutenir l'élevage de silures, que l'on peut aller pêcher dans les rivières des Hauts-de-France sans problème.

Par ailleurs, il y a une petite incongruité dans le texte, puisqu'il est question d'associer les méthodes de salaison ou de fumage pour permettre de produire des animaux en meilleure santé. On ne voit absolument pas le lien entre la salaison et le fait que les animaux soient en meilleure santé.

Nous votons pour toutes les actions, sauf l'opération 6.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. GUINIOT : Président ?

M. LE PRESIDENT : Abstention ?

M. COULON : Il aime le silure.

M. GUINIOT : Non, je n'aime pas le silure.

M. LE PRESIDENT : Attendez, on a engagé le vote. On vote, je vous donne la parole après.

Vote sur la délibération n° 2024.01635

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. HANSEN-CATTA : Pour un vote divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : C'est maintenant que vous le dites ?

Rappel au règlement.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président. Pour un rappel au règlement.

Simplement, nous souhaitons adopter la même position sur le silure. Ce n'est pas souvent le cas que notre voisin d'en face, Monsieur COUSIN, a raison. Lorsqu'il a raison, nous ne dirons pas qu'il a tort.

M. LE PRESIDENT : En quoi est-ce un vote divisionnaire ?

M. COULON : Contre une opération.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

M. LE PRESIDENT : Est-ce bon pour vous, Mesdames ? D'accord. Je ne sais pas comment vous faites pour vous y retrouver.

M. COULON : Avec les explications si peu claires de Michel GUINIOT.

M. LE PRESIDENT : Non, pas de mise ne cause personnelle, Monsieur COULON, s'il vous plaît.

2024.01662 - Modification de la convention relative à la gestion par la région Hauts-de-France des crédits nationaux de l'Etat cofinçant des dispositifs régionaux dans le cadre du FEAMPA pour la période de programmation 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2024.01662

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Je remercie l'ensemble des collaborateurs qui nous ont permis de préparer, d'organiser et, maintenant, de mettre en œuvre le suivi de cette délibération.

Merci.

(applaudissements)

(la séance est levée à 16 heures 22)

Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 30 janvier 2025
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Sarah KERRICH-BERNARD Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 3

Transports :

2024.01648 – *Délégation de compétence de la Région à la communauté de communes Hauts-de-Flandre jusqu'au 31 décembre 2024 pour la mise en œuvre d'une ligne routière Express Wormhout – Bergues – Dunkerque.*

ERRATA :

- En page 1 de la délibération, dans le CONSIDERANT/PREAMBULE, il convient de lire « communes de Wormhout Bergues et Dunkerque du 15 juin au 15 septembre 2025 » à la place de « communes de Wormhout Bergues et Dunkerque du 15 juin au 31 décembre 2024 »
- En page 4, article 2, de l'annexe 1 « convention délégation compétence », il convient de lire « La durée de l'expérimentation de cette ligne express est comprise entre le 15 juin 2024 et le 15 septembre 2025 » à la place de « La durée de l'expérimentation de cette ligne express est comprise entre le 15 juin 2024 et le 31 décembre 2024. »

Commission n° 7

Sports :

2024.01629 - *Soutien aux manifestations sportives - 17 opérations - 17 bénéficiaires*

ERRATUM : En page 1 du tableau financier, opération n°2 « LIGUE HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLETISME », au niveau de la colonne « N° PAS » il convient de lire « MASP-002804 » à la place de « MASP-002704 ».

Commission n° 10

Agriculture :

2024-01647 - *Délibération modificative : 4 bénéficiaires pour la réalisation des opérations*

ERRATA :

- Dans la délibération, opération 2 « prolongation de la durée de l'opération » il convient de lire « d'accorder une prolongation de 24 mois de l'opération, à Monsieur Jérôme HACHE » à la place de « d'accorder une prolongation de 12 mois de l'opération, à Monsieur Jérôme HACHE »
- Dans la délibération, opération 4 « prolongation de la durée de l'opération » il convient de lire « de prolonger de 6 mois l'opération du syndicat professionnel Jeune Agriculteurs Hauts-de-France » à la place de « de prolonger de 3 mois l'opération du syndicat professionnel Jeune Agriculteurs Hauts-de-France »

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

Commission 1 :

« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 - Administration générale

2024.01239 - Plan de sécurité et de sureté dans le patrimoine administratif, technique, culturel, sportif et apprentissage

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Eric DELHAYE

2024.01692 - LE QUESNOY Lycée des 3 Chênes – Déclassement de la parcelle AE 196 en vue de sa cession au profit de la Ville de Le Quesnoy

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Marie-Sophie LESNE)

Absent (1) : Eric DELHAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01870 - TILLOY-LES-MOFFLAINES – Campus agro-environnemental 62 - Avenant au bail emphytéotique conclu avec le Département du Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Eric DELHAYE

2024.01968 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les désignations suivantes :

- UPJV : Manoëlle MARTIN
- Autonomie et solidarité : Philippe BEAUCHAMPS
- SPEE : Aurore COLSON, Maryse FAGOT, Anne-Sophie FONTAINE, Manoëlle MARTIN, Thomas HUTIN, Frédéric MOTTE, Patricia POUPART
- Régie régionale des transports des Hauts de France : Nathalie DROBINOHA, Maryse FAGOT.

Absent (1) : Eric DELHAYE

2024.01992 - Attribution des prix du conseil régional et du CESER

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Eric DELHAYE

04 – Finances

2024.01687 - Admissions en non-valeur et créances éteintes 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

05 - Personnel

2024.01661 - Mise à disposition à 50% d'un agent de droit privé par l'orchestre national de Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (François DECOSTER)

2024.01863 - Crèche régionale Jules Verne à Amiens – Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Somme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01888 - Médecine Préventive : Avenants aux conventions avec l'Association MEDISIS et PRESOA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 - Affaires juridiques

2024.01921 - Exécution du jugement du Tribunal administratif de Lille du 2 juillet 2024 - Versement d'une subvention d'équilibre à l'association Comité Loisirs et Activités des Hauts-de-France (Cléa Hdf).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X	X		X			X			X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 1 (Xavier BERTRAND)

Abstention : 9

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.02001 - Protocole d'accord transactionnel entre la Région Hauts-de-France et les sociétés maître d'œuvre en charge des travaux de réparation des désordres du clos et couvert bâtiment IndustriLAB.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)**

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2024.01245 - Natura 2000: Lancement du marché Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs Natura 2000 en Hauts-de-France pour l'année 2025 et affectation de crédits à l'Agence de Services et de Paiement pour le Plan Stratégique National 2023-2027

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1, 4, 7 et 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01744 - Entretien et débroussaillage de la Réserve Naturelle Régionale du Pré Communal d'Ambleteuse.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Eau

2024.01443 - Études et travaux liés à la gestion de l'eau et soutien au 17ème forum d'information sur les risques majeurs des 11 et 12 décembre 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Communauté de communes Pévèle Carembault : Luc FOUTRY

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.01576 - Avenant 1 portant sur le contrat de délégation de service public relatif au transport ferroviaire de voyageurs sur le périmètre de l'Étoile d'Amiens.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X		X			X	

Voix pour : 36

Voix contre : 9

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.01979 - Avenant n°23 à la convention TER relatif aux missions d'Intégrateur de Services de SNCF Voyageurs pour le compte de l'exploitant Étoile d'Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X		X			X	

Voix pour : 36

Voix contre : 9

Abstention : 10

NPPAV : 0

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2024.01648 - Délégation de compétence de la Région à la communauté de communes Hauts-de-Flandre jusqu'au 31 décembre 2024 pour la mise en œuvre d'une ligne routière Express Wormhout – Bergues – Dunkerque.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01965 - Avenant n°5 au contrat de concession de transport routier du Périmètre 2 (zone de Boulogne-sur-Mer / Marquise) relatif à la sécurisation de la ligne routière régulière régionale 427 Calais <> Site des 2 Caps <> Boulogne par l'installation de caméras embar

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2024.01966 - Convention de délégation de compétence de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre vers la Région Hauts-de-France pour l'organisation des transports scolaires et des services internes réalisés par le réseau régional au sein du ressort territorial de

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Grandes infrastructures de transport

02 - Gares et pôles d'échanges

2024.01593 - Financement des études Projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la mise en accessibilité des quais de la gare de Creil

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Economie portuaire

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.01603 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Modernisation de l'alimentation électrique de l'écluse Carnot et du pont Vétillart, travaux sur équipements STM et ouvrages mobiles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01657 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais – Maintenance et sécurisation des infrastructures portuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01682 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais -Travaux d’aménagement préalable à la commercialisation de foncier régional

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01946 - Port de Boulogne -sur-Mer - Calais - Travaux de confortement du musoir de la digue Carnot

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01947 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages portuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Gouvernance

2024.01883 - Modification de la grille tarifaire des redevances domaniales liées à l'utilisation et à l'occupation du domaine portuaire non concédé pour l'année 2025.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Commission n° 4 :
«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

02 - Relation avec les entreprises

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2024.01698 - Subvention start-up allouée à Active Virtual Rehab (A.V.R) et prolongation de la durée du programme pour l'aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles de MARILOO

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Consolidation financière des entreprises

2024.00510 - Groupe LAVOGEZ : sociétés 3D Bois et LAVOGEZ - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01298 - Entreprise LENER CORDIER - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation n° 2

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01607 - Accord-cadre : « Mise en place d'un dispositif d'intelligence économique en Région Hauts de France » - Affectation de crédits

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01899 - Société La Fabrique à Roubaix (59) - Modification des conditions de remboursement du prêt régional

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.01902 - Société Everysens à Lille (59) - Modification des conditions de remboursement du prêt régional

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Outils financiers

2024.01975 - Rev3 Capital : modification de la valeur de l'action

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Frédéric MOTTE)

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2024.01949 - Association MEDEF Lille Métropole à Marcq-en-Baroeul : programme d'activités 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

03 - Actions transversales

2024.01300 - Réseau ALLIANCES : financement du programme d'actions 2024 et du World Forum for a Responsible Economy (WFRE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 2 (Philippe BEAUCHAMPS, Antoine SILLANI)

2024.01848 - Participation de la Région au projet INTERREG Europe LOTTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 – Artisanat

07 - Centres villes - Centre bourgs

2024.01649 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00963 - Programme Nouvelles Chances 2025 - Attribution de subvention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 6 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France : Nathalie DROBINOHA, Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUD
- Op 17 : Université du Littoral et de la Côte d'Opale à Dunkerque : Anthony JOUVENEL

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01655 - Approbation du rapport sur la politique apprentissage 2023 de la Région Hauts-de-France à l'attention de France Compétences, et de l'avenant 2024 à la convention financière 2022-2024 entre la Région Hauts-de-France et France Compétences.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.01613 - Mise en œuvre du plan d'intervention en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage- programmation 2024 phase 4 Investissements immobiliers et équipements pédagogiques -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 : CFAI Nord Pas de Calais à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI
- Op 4 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France : Nathalie DROBINOHA, Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUD

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2024.01233 - Attribution des projets 2025 dans le cadre de l'appel à Projet Réussite des Apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 10 : CREPS de Wattignies / 15 : Association régionale des CFA du BTP Hauts-de-France à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI
- Op 16 : Université du Littoral et de la Côte d'Opale à Dunkerque : Anthony JOUVENEL
- Op 20 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France : Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUX
- Op 25 : AFPI CFAI à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

02 - Equiper les EPLE

2024.01745 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'équipements pédagogiques d'occasion pour le BAC Pro «Optique-Lunetterie» (en mode subvention) - Lycée professionnel Maximilien De Robespierre à LENS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Sabine FINEZ)

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.01440 - Régularisation pour la clôture du compte LP Edouard LALO de LILLE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01597 - Conventions d'hébergement, de restauration et mise à disposition de locaux scolaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			3			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01820 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01832 - Avenant n°1 à la convention de partenariat n°24001972 entre la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'École Européen

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X		X			X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5 (PCPE + Héroïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01879 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2024 (3ème phase)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.01578 - 2ème phase d'attribution des subventions Actions éducatives 2024/2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : LGT Jean Rostand à Roubaix : Maxime CABAYE
- Op 4 : LP Léo Lagrange à Bully les Mines : Sabine FINEZ
- Op 6 : LP Turgot à Roubaix : Maxime CABAYE, Antoine SILLANI
- Op 7 : LP Camille Claudel à Soissons : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 8 : Lycée Polyvalent Jesse de Forest à Avesnes-Sur-Helpe : Aurore COLSON, Arnaud DECAGNY, Marie-Sophie LESNE
- Op 9 : LGT La Providence à Laon : Eric DELHAYE
- Op 10 : LP Ile de Flandre à Armentières : Jean-Pierre BATAILLE, Frédéric MOTTE
- Op 13 : LP Pierre et Marie Curie à Aulnoye Aymeries : Nelly JANIER DUBRY
- Op 14 : LPA Horticole à Raismes : Aurore COLSON
- Op 18 : Lycée Saint-Adrien la Salle à Villeneuve d'Ascq : Florence BARISEAU
- Op 19 : LPO Léonard de Vinci à Soissons : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 20 : EPLEFPA de Vervins - LGTA de la Thiérache à Fontaine les Vervins : Christophe COULON, Nelly JANIER DUBRY
- Op 21 : LGT Frédéric et Irène Joliot Curie à Hirson : Eric DELHAYE, Nelly JANIER DUBRY
- Op 22 : LP Frédéric et Irène Joliot Curie à Hirson : Eric DELHAYE, Nelly JANIER DUBRY
- Op 23 : LGT Faidherbe à Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI, Antoine SILLANI
- Op 24 : international Montebello à Lilles : Samira HERIZI, Laurent RIGAUD
- Op 25 : LP Sonia Delaunay à Lomme : Frédéric MOTTE
- Op 27 : EREA Colette Magny à Lys Lez Lannoy : Antoine SILLANI, Florence BARISEAU
- Op 28 : Lycée Yves Kernanec à Marcq en Baroeul : Laurent RIGAUD, Antoine SILLANI
- Op 31 : LP Marie Curie à Nogent sur Oise : Manoëlle MARTIN
- Op 32 : LP Arthur Rimbaud à Ribecourt Dreslincourt : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 33 : LP Amyot d'Inville à Senlis : Anne-Sophie FONTAINE, Guy HARLE D'OPHOVE
- Op 34 : EPLEFPA de la Baie de Somme à Abbeville : Pascal DEMARTHE, Brigitte FOURÉ, Patricia POUPART
- Op 35 : LPO Lamarck à Albert : Maryse FAGOT

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

- Op 36 : LP de l'Acheuléen à Amiens : Anne PINON
- Op 37 : LPO de la Hotoie à Amiens : Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Op 38 : LPO de la Salle à Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Laurent RIGAUD
- Op 41 : LPO Théophile Legrand à Louvroil : Arnaud DECAGNY
- Op 42 : LGT Notre Dame de Grâce à Maubeuge : Arnaud DECAGNY
- Op 43 : Institut agricole d'Anchin à Pecquencourt : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 46 : LPO Hélène Boucher à Somain : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 47 : LP Alain Savary à Wattrelos : Maxime CABAYE, Samira HERIZI, Antoine SILLANI
- Op 48 : LGT Alfred Kastler à Denain : Aurore COLSON
- Op 49 : LP Alfred Kastler à Denain : Aurore COLSON
- Op 50 : LGT Jean Baptiste Corot à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 51 : LPO Elisa Lemonnier à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 53 : LPO Charlotte Perriand à Genech : Luc FOUTRY
- Op 54 : LGT Marguerite de Flandre à Gondecourt : Luc FOUTRY, Frédéric MOTTE
- Op 58 : LGT Mireille Grenet à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 59 : LP industriel Mireille Grenet à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 60 : LP polyvalent Mireille Grenet à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 61 : LP Robert Desnos à Crépy en Valois : Manoëlle MARTIN, Guy HARLE D'OPHOVE
- Op 63 : LP du Détroit à Calais : Faustine MALIAR
- Op 64 : LGT Sophie Berthelot à Calais : Faustine MALIAR
- Op 65 : LP Maritime et Aquacole à Le Portel : Paulette JULIEN PEUVION
- Op 66 : LGT Auguste Béhal à Lens : Sabine FINEZ
- Op 67 : LP Auguste Béhal à Lens : Sabine FINEZ
- Op 68 : LP Maximilien de Robespierre à Lens : Sabine FINEZ
- Op 71 : LP Irène Joliot Curie à Oignies : Sabine FINEZ
- Op 72 : LP Professeur Clerc à Outreau : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL, Paulette JULIEN PEUVION,
- Op 73 : Institut Nicolas Barré à Armentières : Frédéric MOTTE
- Op 74 : : LGT Sainte-Thérèse à Avesnes sur Helpe : Marie-Sophie LESNE
- Op 76 : Lycée général La Croix Blanche à Bondues : Antoine SILLANI
- Op 78 : LPA Sainte Croix à Cambrai : Nathalie DROBINOHA
- Op 80 : LPO Deforest de Lewarde à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 81 : LPA Saint-Roch à Estaires : Jean-Pierre BATAILLE
- Op 82 : LPO Saint-Pierre à Fourmies : Arnaud DECAGNY
- Op 83 : Institut d'Hazebrouck : Jean-Pierre BATAILLE
- Op 86 : LGT Frédéric Ozanam à Lille : Frédéric MOTTE, Laurent RIGAUD
- Op 88 : Lycée général Notre Dame de la Paix à Lille : Luc FOUTRY, Antoine SILLANI
- Op 89 : LPA Charles Quentin à Pierrefonds : Anne-Sophie FONTAINE, Guy HARLE D'OPHOVE, Daniel LECA
- Op 95 : LPO Jean Bosco à Guisnes : Marie-Noëlle DELAIRE
- Op 98 : Lycée général Saint-Paul à Lille : Samira HERIZI
- Op 100 : LP Jean-Charles Cazin à Boulogne sur Mer : Anthony JOUVENEL, Paulette JULIEN PEUVION
- Op 101 : LPO Saint-Denis à Saint-Omer : François DECOSTER, Marie-Noëlle DELAIRE
- Op 102 : Lycée général Notre Dame de Sion à Saint-Omer : François DECOSTER, Marie-Noëlle DELAIRE
- Op 103 : LPO Le Corbusier à Soissons : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 104 : LGT Jean-Paul II à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE
- Op 105 : LP Jean-Paul II à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE
- Op 109 : LP Léonard de Vinci à Thith Saint-Léger : Aurore COLSON
- Op 110 : LP Pierre Joseph Laurent à Aniche : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 111 : Lycée des Métiers d'Art à Saint-Quentin : Maryse FAGOT

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

- Op 113 : LP Sévigné à Tourcoing : Maxime CABAYE, Antoine SILLANI
- Op 114 : EREA Saint-Exupéry à Berck sur Mer : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL
- Op 115 : LGT Sévigné à Tourcoing : Maxime CABAYE, Antoine SILLANI
- Op 118 : LGT Paul Duez à Cambrai : Nathalie DROBINOHA
- Op 119 : LP Louise de Bettignies à Cambrai : Nathalie DROBINOHA
- Op 120 : Ecole Européenne Lille Métropole Jacques Delors à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI
- Op 121 : LGT Gay Lussac à Chauny : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 122 : LP Jean Macé à Chauny : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 124 : LP des Deux Caps à Marquise : Paulette JULIEN PEUVION
- Op 127 : LPO Louis Pasteur à Hénin Beaumont : Sabine FINEZ, Luc FOUTRY
- Op 128 : LPO Eugène Woillez à Montreuil : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL
- Op 129 : LP Aimé Césaire à Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI
- Op 131 : Alfred Manessier à Flixecourt : Pascal DEMARTHE
- Op 133 : Lycée général Gambetta à Tourcoing : Maxime CABAYE, Antoine SILLANI
- Op 134 : Lycée Général Notre Dame à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 135 : LP Saint-Joseph à Etaples : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL
- Op 137 : Lycée général Sacré Cœur à Tourcoing : Maxime CABAYE
- Op 138 : LGT Raymond Queneau à Villeneuve d'Ascq : Florence BARISEAU, Philippe BEAUCHAMPS
- Op 139 : LGT Jean Prouvé à Lomme : Frédéric MOTTE
- Op 140 : LGT Saint-Jude à Armentières : Frédéric MOTTE
- Op 143 : LP privé Sainte-Marie à Bailleul : Jean-Pierre BATAILLE
- Op 144 : LGT Pierre de la Ramée à Saint-Quentin : Maryse FAGOT
- Op 145 : LP Edouard Gand à Amiens : Anne PINON
- Op 146 : LGT Sacré Cœur à Péronne : Maryse FAGOT
- Op 147 : LP Sacré Cœur à Péronne : Maryse FAGOT
- Op 148 : Lycée général privé de Marcq à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI
- Op 149 : LPO André Lurçat à Maubeuge : Arnaud DECAGNY, Marie-Sophie LESNE
- Op 150 : Lycée Hôtelier International à Lille : Laurent RIGAUD
- Op 151 : LPO Fondation Depoorter à Hazebrouck : Jean-Pierre BATAILLE, François DECOSTER
- Op 153 : Lycée technologique Edouard Gand à Amiens : Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Op 156 : LGT Jean Rostand à Chantilly : Manoëlle MARTIN
- Op 157 : LPO Charles de Gaulle à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 159 : LP La Forêt à Chantilly : Manoëlle MARTIN
- Op 161 : LP Sacré Cœur à Amiens : Brigitte FOURÉ
- Op 162 : LP René Cassin à Montigny en Ostrevent : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 166 : LGT de l'Escaut à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 169 : LPO Pierre Forest à Maubeuge : Arnaud DECAGNY, Marie-Sophie LESNE
- Op 170 : EPLEFPA d'Amiens - LEGTA le Paraclet à Cottenchy : Anne PINON, Patricia POUPART
- Op 173 : LP Saint-Vincent de Paul à Soissons : Christophe COULON
- Op 174 : LGT Saint-Vincent de Paul à Soissons : Christophe COULON
- Op 177 : Lycée d'Excellence Edgar Morin à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 178 : LP Louis Armand à Jeumont : Arnaud DECAGNY, Marie-Sophie LESNE
- Op 181 : LP Camille de Lellis à Lambersart : Philippe BEAUCHAMPS
- Op 183 : LGT Pierre d'Ailly à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 184 : LP Jean Monnet à La Fère : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 186 : LGT Sacré Cœur à Amiens : Brigitte FOURÉ
- Op 187 : LPA Sainte-Marie à Aire sur la Lys : Marie-Noëlle DELAIRE
- Op 189 : LPO Dampierre à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 193 : LP Vertes Feuilles à Saint-André Les Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI
- Op 196 : LGT des Flandres à Hazebrouck : Jean-Pierre BATAILLE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

- Op 197 : LG Ecole Active Bilingue Jeannine Manuel à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI
- Op 198 : LPO Eugène Thomas à Le Quesnoy : Aurore COLSON, Marie-Sophie LESNE
- Op 199 : LGT César Baggio à Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI, Laurent RIGAUD
- Op 200 : LP César Baggio à Lille : Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI, Laurent RIGAUD
- Op 201 : EPLEFPA de Douai – Lycée de la nature et des biotechnologies à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 202 : LPO Sainte-Jeanne d’Arc à Aulnoye Aymeries : Frédéric MOTTE
- Op 205 : LP Henry Potez à Méaulte : Maryse FAGOT

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01925 - Expérimentation de la tenue unique dans les lycées des Hauts de France. Affectation de crédits complémentaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Enseignement supérieur

02 - Vie étudiante

2024.01817 - Dispositif d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Université de Technologie de Compiègne: Daniel LECA
- Op 2 : Université de Lille : Manoëlle MARTIN

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

Commission 6

« Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) »

01 - Aménagement du territoire

04 - Soutien aux communes

2024.01722 - Fonds d'intervention Inondations et tempêtes : projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

09 - Prospective et stratégies territoriales

2024.01856 - Subvention au titre de la convention partenariale d'objectifs 2022-2025 entre la Région et les Agences d'urbanisme du Réseau Urba 8 et au titre de leur programme partenarial d'activités pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01948 - Conventions territoriales d'exercice concerté des compétences au titre de la solidarité des territoires et de l'aménagement et développement durable du territoire entre la Région et les 5 Départements des Hauts-de-France 2025-2030

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

03 - Rénovation urbaine

2024.01767 - Prises de participation de la SAEM Société de Développement du Dunkerquois (S3D)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 – Logement

2024.01962 - Affectation complémentaire sur le programme AREL 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

05 – Politique REV3

01 - Energies et transitions énergétiques

2024.01704 - Création d'une unité de méthanisation EURAMETHA technocentre régional de la filière biométhane

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01743 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ARKEMA à FEUCHY (62) : Signature de la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits sur les habitations et consignation de la quote-pa

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01753 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans un projet de production d'énergies renouvelables sur la Zone d'Activités Economiques La Clef des champs sur la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2024.01694 - Projet européen GEAR UP ! : première session d'attribution des subventions et évolution du règlement d'intervention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3 : Association Impulso à Marcq en Baroeul : Antoine SILLANI

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2024.01834 - Modification du budget de la subvention de fonctionnement 2024 accordée au GIP Europe en Hainaut

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

03 - Programmation européenne

2024.01836 - Projets collaboratifs – Modifications de conventions types - Programme Régional FEDER-FSE+ FTJ Hauts-de-France 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.01791 - Convention d'application financière 2024 entre le CNC, l'Etat et la Région Hauts-de-France (axe 1 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

02 - Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.01780 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel et éducation artistique et culturelle)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2024.01629 - Soutien aux manifestations sportives - 17 opérations - 17 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01818 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (3 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Communication

2024.01884 - Dépôt de la marque « Hauts-de-France Mobilités » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

05 - Relations internationales

01 - Diplomatie économique - Partenariat

2024.01600 - Participation de la Région Hauts-de-France au programme INSPIRE (Ukraine) financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

02 - Energie pour l'Afrique

2024.01881 - Avenants pour la poursuite de 4 projets dans le cadre du dispositif Acteurs de l'énergie pour l'Afrique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

06 - Tourisme

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2024.01660 - Arrêt de l'appel à projets permanent sur les priorités régionales d'intervention touristique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Attractivité

2024.01849 - Fonds Tourisme de Savoir-Faire - Audits préalables

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 - Santé

01 - Santé

2024.01615 - Soutien au projet d'extension de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Sinceny et au projet de création d'une antenne au centre de santé polyvalent intercommunal de la CABBALR sur la Commune de Gauchin-Légal

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01982 - Modification du cahier des charges de l'appel à projets FEDER « Amélioration de l'offre de services publics dans les domaines de la santé à travers le financement d'équipements publics » (OS5-PI7-OS 5.2 Action 1 catégories 1 et 2) et ouverture d'une nouve

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

03 - Action sociale

04 - Illectronisme

2024.01860 - Appel à initiative reconditionnement, réemploi et réparation d'équipement informatique : répartition de l'enveloppe et convention de restitution avec l'ANCT

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 6 : Association Opale CONNECT à Etaples : Anthony JOUVENEL

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2024.01235 - aide exceptionnelle à une exploitation agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

04 - Filières valeur ajoutée

2024.01647 - Délibération modificative : 4 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01706 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes «CAP FIL'AGRI» :
présentation de deux projets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01799 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes «CAP FIL'AGRI» :
Structuration d'une filière chanvre en circuits courts avec des débouchés dans les filières alimentaire et bâtiment

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

06 - Diversification agricole et non agricole

2024.01712 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2024.01638 - Accueil, accompagnement et suivi des nouveaux installés : soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Benoit TIRMARCHE

2024.01864 - Aide exceptionnelle à 7 jeunes agriculteurs, non bénéficiaires de la DJA et de l'ARSI, en difficultés économiques susceptibles de remettre en cause leur projet d'installation.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

09 - FEADER

2024.01381 - FEADER - PSN 2023-2027 - dotations ASP contreparties PSN

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01798 - FEADER -prolongation de l'appel à projets Aide aux Jeunes Agriculteurs 2024 et modifications de certaines dispositions du cahier des charges

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

2024.01862 - « FEADER - Prolongation des délais relatifs à la demande d'acompte sur l'appel à projets 2024 "MAEC Forfaitaire - Transition des Pratiques »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

03 - Pêche

01 - FEAMP

2024.01635 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 7 dossiers

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 6

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X				X	

Voix pour : 38

Voix contre : 14

Abstention : 0

NPPAV : 01 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

Décision de l'Assemblée : sur le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

2024.01662 - Modification de la convention relative à la gestion par la Région Hauts-de-France des crédits nationaux de l'Etat cofinçant des dispositifs régionaux dans le cadre du FEAMPA pour la période de programmation 2021-2027.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guy HARLÉ D'OPHOVE, Benoit TIRMARCHE





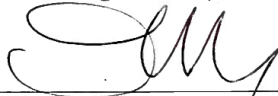
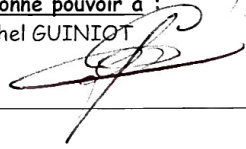
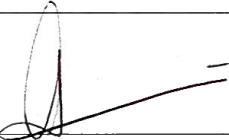


ANNEXE 3

Liste d'émargement

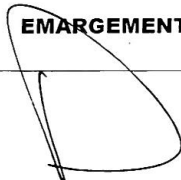
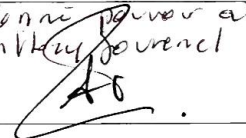


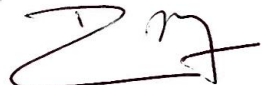





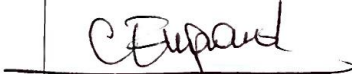
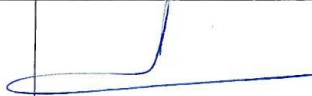


FEUILLE DE PRESENCE

Commission permanente du 28 novembre 2024

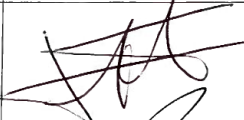
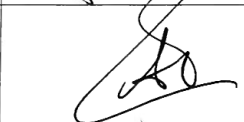
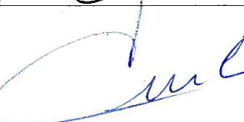
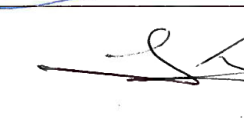
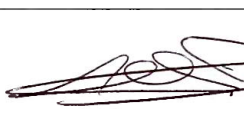
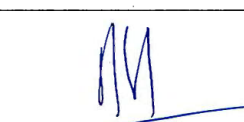
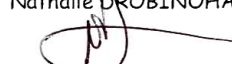
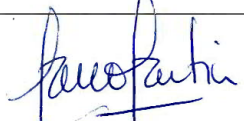
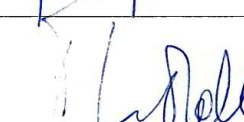
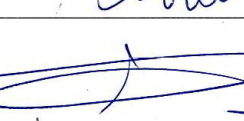

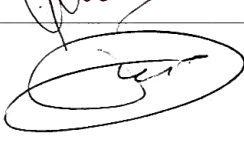
PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		Anne-Sophie FONTAINE - 
M. Sébastien CHENU	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Michel GUINIOT 
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

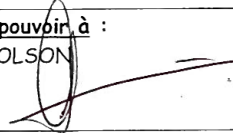

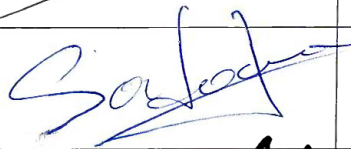


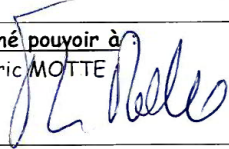
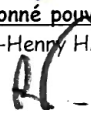

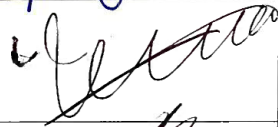

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER	Excusé	a donné pouvoir à M. Thierry Sourencl 
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Sarah FLAMANT 
M. Eric DELHAYE		
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE		
Mme Héloïse DHALLUIN		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Marie-Christine DURIEZ		
Mme Christine ENGRAND		
M. Philippe EYMERY		

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE		
Mme Brigitte FOURÉ		
M. Luc FOUTRY		
M. Michel GUINIOT		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		
Mme Samira HERIZI		
M. Thomas HUTIN		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
M. Anthony JOUVENEL		
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION		
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Nathalie DROBINOHA 
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE		
M. Adrien NAVE		
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 NOVEMBRE 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Patricia POUPART	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Aurore COLSON 
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Antoine SILLANI		
M. Jean-Michel TACCOEN	EXCUSÉ	A donné pouvoir à Frédéric MOTTE 
M. Jean-Philippe TANGUY	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paul-Henry HANSEN CATTÀ 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		
M. Benoit TIRMARCHE		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.